



Hygiéniste dentaire

Rapport d'analyse de profession

SECTEUR 19 – SANTÉ

Coordination et rédaction

Direction de la formation technique

Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail

Sous-ministériat des affaires collégiales et des interventions régionales

Pour information

Renseignements généraux

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-1337

Ligne sans frais : 1 877 266-1337

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Ministère :

www.quebec.ca

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-94416-4 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

22-403-43_w1

Équipe de production

Coordonnatrice

Anne-Louise Brassard
Responsable de programmes de formation technique
Service de la formation technique
Direction des programmes de formation collégiale
Ministère de l'Enseignement supérieur

Animatrice

Renée Claude Bilodeau
Spécialiste en élaboration de programmes d'études
Service de la formation technique
Direction des programmes de formation collégiale
Ministère de l'Enseignement supérieur

Secrétaire de l'atelier et rédactrice du rapport

Julie Caron
Spécialiste en élaboration de programmes d'études

Spécialiste de l'enseignement et de la profession

Marie-Pier Lussier
Enseignante en Techniques d'hygiène dentaire
Cégep de St-Hyacinthe

Table des matières

Introduction	1
1 Caractéristiques significatives de la profession	3
1.1. Définition de la profession	3
1.2. Législation et réglementation.....	4
1.3. Conditions de travail.....	5
1.4. Organisation du travail et responsabilités	6
1.5. Conditions d'entrée sur le marché du travail et perspectives de carrière	9
1.6. Tendances et évolution du domaine d'activité	10
2. Analyse des tâches.....	12
2.1 Tableau des tâches, opérations, sous-opérations, conditions et exigences de réalisation.....	12
3. Données quantitatives sur les tâches.....	44
3.1 Occurrence des tâches	44
3.2 Temps de travail.....	45
3.3 Difficulté des tâches	46
3.4 Importance des tâches	47
4. Connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs.....	48
4.1 Connaissances.....	48
4.2 Habiletés cognitives	51
4.3 Habiletés physiques et kinesthésiques	51
4.4 Habiletés perceptives	51
4.5 Comportements socioaffectifs	52
5. Niveaux d'exercice.....	53
Renseignements complémentaires	54
Glossaire relatif aux rapports d'analyse de profession.....	54
Lexique relatif à la profession à l'étude.....	56
Annexe 1 – Application des principes de développement durable pour les hygiénistes dentaires ..	58
Bibliographie	59

Introduction

Une analyse de profession consiste à définir les grandes caractéristiques d'une profession, à décrire le travail le plus fidèlement possible, à fournir des données quantitatives ainsi qu'à préciser les connaissances, les habiletés cognitives et les comportements nécessaires à son exercice. Cette analyse a été effectuée d'après les concepts présentés dans le *Cadre de référence et instrumentation pour l'analyse d'une profession*.

Le présent document constitue le rapport de l'atelier d'analyse de la profession d'hygiéniste dentaire tenu à distance, à raison de cinq blocs de quatre heures chacun, les 2, 4, 9, 13 et 17 mai 2022. Il reprend chacun des points discutés en atelier et a été validé par 13 spécialistes de la profession qui y ont participé.

Pour compléter ce rapport, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a produit la *Fiche explicative des risques à la santé et à la sécurité du travail pour la profession : hygiéniste dentaire*. Vous pouvez consulter cette fiche sur son site Web (Centre de documentation > Explorer par sujets > Fiches explicatives des risques par professions).

Pour la profession à l'étude, le rapport comprend l'annexe suivante :

Annexe 1 – Application des principes de développement durable pour les hygiénistes dentaires.

Objectif de l'analyse

L'analyse de profession est une étape essentielle dans le processus d'élaboration ou d'actualisation d'un programme d'études de formation technique, car son contenu sert d'assise à la formulation des compétences et permet de tracer le portrait le plus complet et le plus fidèle possible du plein exercice de la profession, tel qu'il est défini dans la partie «Glossaire» de ce rapport.

Cette analyse de profession est une **actualisation** de l'analyse de la situation de travail des hygiénistes dentaires réalisée par le Ministère et dont le rapport a été publié en 1995.

Démarche

L'atelier d'analyse de la profession d'hygiéniste dentaire a été planifié en fonction des informations recueillies au regard des besoins de main-d'œuvre définis par les milieux de travail, les documents d'encadrement de la profession, la réglementation sur sa pratique, soutenue par l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ), ainsi qu'une recension de différentes sources documentaires.

Pour cet atelier, le ministère de l'Enseignement supérieur a convié 14 professionnelles travaillant dans un cabinet de dentiste, le secteur public ou communautaire ou encore en pratique autonome et aptes à décrire les tâches des hygiénistes dentaires ou à valider les propositions de tâches formulées par l'équipe de production.

Les séances de l'atelier ont permis de recueillir de l'information sur les différents sujets abordés au cours de l'analyse de même que de compléter, d'enrichir, de commenter et de valider l'ensemble des éléments de ce rapport.

Préalablement à la tenue de ces séances et pour faciliter la consultation et les discussions, un cahier de la personne participante a été transmis aux spécialistes de la profession. Ce cahier présentait, notamment, des éléments méthodologiques, quelques règles de fonctionnement, le contenu des cinq

rencontres prévues ainsi que des informations préliminaires sur la profession. Les différentes sections de ce rapport ont été alimentées par les échanges qui ont été tenus à partir de questions formulées par l'animatrice ou de questionnaires à remplir.

L'atelier était composé de cinq demi-journées qui se sont déroulées comme suit :

- 2 mai – Toutes les spécialistes de la profession étaient présentes pour discuter de la définition et des caractéristiques de celle-ci, des tâches proposées et de leur ordonnancement. Les opérations ont été élaborées pour une tâche commune à l'ensemble des secteurs d'activité;
- 4 mai – Les spécialistes exerçant leur profession dans un cabinet de dentiste ou une clinique dentaire communautaire étaient présentes. Elles ont pu identifier et examiner des tâches, et s'entendre sur celles pouvant être considérées comme les plus spécifiques à leur milieu de travail ainsi que sur les connaissances, les comportements, les conditions et les exigences de réalisation qui leur sont liés;
- 9 mai – Les spécialistes exerçant leur profession dans le secteur public ou en pratique autonome étaient présentes pour valider les travaux réalisés le 4 mai et établir un consensus sur les tâches spécifiques à leur milieu de travail;
- 13 et 17 mai – Toutes les spécialistes de la profession étaient présentes pour valider les travaux effectués au cours des séances précédentes et les compléter. En outre, elles ont été questionnées sur l'organisation du travail ainsi que l'évolution de la profession et ont rempli deux questionnaires. Elles se sont ensuite entendues sur une définition de la profession.

Les résultats de l'analyse de la profession ont été intégrés dans ce rapport, qui a pu ensuite être validé par toutes les spécialistes de la profession ayant assisté à l'ensemble de l'atelier.

Enfin, en l'absence d'une représentante ou d'un représentant de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) lors de l'atelier d'analyse de profession, quelques informations sur les principaux risques liés à la santé et à la sécurité du travail ont été recueillies auprès des participantes.

Plan d'échantillonnage

Avant de convier des personnes à l'atelier d'analyse de profession, un plan d'échantillonnage a été élaboré pour déterminer la composition du groupe de spécialistes. Les critères de sélection étaient les suivants : le titre d'emploi, le secteur d'activité, la taille de l'organisation, la provenance géographique, le nombre d'années d'expérience et la variété de cette expérience.

Limites de l'analyse

Cette analyse de profession ne couvre pas les appellations d'emploi ou les professions suivantes :

- Assistants/assistantes dentaires ([3411](#));
- Technologues et techniciens/techniciennes dentaires et auxiliaires dans les laboratoires dentaires ([3223](#)).

La seule appellation d'emploi qui a été retenue aux fins d'analyse est celle d'hygiéniste dentaire et correspond au code 3222 de la Classification nationale des professions, soit *Hygiénistes et thérapeutes dentaires*.

1 Caractéristiques significatives de la profession

Cette section porte sur la nature du travail de l'hygiéniste dentaire, les conditions d'exercice de la profession, les conditions d'entrée sur le marché du travail, les perspectives d'emploi et de rémunération, les possibilités d'avancement, certains éléments relatifs à la sélection des candidates et des candidats, etc. Les renseignements recueillis permettent :

- de donner un aperçu général de la profession, qui servira à informer les enseignantes et les enseignants, les étudiantes et les étudiants ou toute autre personne;
- de faciliter la détermination du champ d'application des tâches de la profession, de leur contexte de même que des conditions et des exigences de réalisation;
- de préciser les exigences d'entrée sur le marché du travail;
- de déterminer certaines balises pour la sélection des candidates et des candidats.

Les spécialistes présentes à l'atelier ont formulé des commentaires à partir de certaines propositions énoncées dans le cahier de la personne participante.

1.1. Définition de la profession

Les hygiénistes dentaires sont des professionnelles et des professionnels de première ligne du secteur de la santé spécialisés dans les soins d'hygiène dentaire et la prévention des affections buccodentaires. Ces activités comprennent les volets préventif, éducatif, clinique, thérapeutique et esthétique. Les hygiénistes dentaires évaluent l'état de santé buccodentaire de la cliente ou du client, lui enseignent les principes d'hygiène buccale, déterminent le plan de soins d'hygiène dentaire et en assurent la réalisation. Elles et ils jouent un rôle central dans la communication avec la clientèle, notamment au regard de la sensibilisation et de l'éducation aux problèmes buccodentaires, aux comportements préventifs souhaitables ainsi qu'aux explications touchant les différents traitements proposés. Les hygiénistes dentaires prodiguent des soins et des traitements dans le but de prévenir la maladie buccodentaire et de maintenir ou de rétablir la santé buccodentaire de la cliente ou du client, tout en contribuant à sa santé globale. Elles et ils contribuent aussi aux traitements et suivis orthodontiques et aux traitements de dentisterie opératoire.

La pratique professionnelle des hygiénistes dentaires est encadrée par l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. Faisant preuve d'autonomie dans le respect de l'éthique professionnelle et de la déontologie, elles et ils sont habilités à accomplir des activités réservées avec ou sans ordonnance, ainsi que le prévoit la législation en vigueur. Ces activités sont les suivantes :

- Évaluer la condition buccodentaire d'une personne;
- Appliquer topiquement un agent anesthésiant, anticariogène ou désensibilisant;
- Sceller les puits et les sillons;
- Polir les dents;
- Poser une obturation temporaire sans préparation de cavité;
- Procéder à un détartrage supra et sous-gingival;
- Concevoir, fabriquer et vendre des protecteurs buccaux;
- Effectuer des examens diagnostiques, incluant la prise de radiographie, selon une ordonnance;
- Effectuer un débridement parodontal non chirurgical suivant les conditions et les modalités prévues dans un règlement adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre après consultation de l'Office et de l'Ordre professionnel des dentistes du Québec, ou selon une ordonnance;
- Insérer et sculpter des matériaux obturateurs, selon une ordonnance;
- Fabriquer, cimenter et retirer des restaurations provisoires sur dents naturelles, selon une ordonnance;

- Poser et enlever des pansements parodontaux, selon une ordonnance;
- Enlever des points de suture, selon une ordonnance;
- Contribuer aux traitements et suivis orthodontiques, selon une ordonnance;
- Appliquer des techniques de blanchiment des dents, selon une ordonnance.

Les hygiénistes dentaires exercent leur jugement clinique en tenant compte des données et des approches probantes en matière de santé dentaire (ex. : produits, pratiques). Pour ce faire, elles et ils doivent actualiser leurs connaissances sur une base régulière (formation continue). Elles et ils doivent également s'assurer du respect et de l'application des normes et de la réglementation en ce qui concerne, par exemple, la gestion des déchets biomédicaux, les procédures de contrôle des infections et la tenue des dossiers.

De plus, les hygiénistes dentaires entretiennent l'équipement et le matériel utilisés, et peuvent avoir à effectuer des tâches administratives et/ou de gestion (ex. : planification, commande de matériel).

Dans le réseau public, elles et ils effectuent, en tant que professionnels de la santé, des tâches relatives aux programmes de santé publique, et ce, au bénéfice de la santé buccodentaire et globale de la population.

Les hygiénistes dentaires interagissent avec des clientèles très diversifiées, que ce soit en clinique ou dans un milieu de vie (ex. : à domicile, dans un CHSLD ou dans une école). Elles et ils travaillent en complémentarité avec leurs collègues hygiénistes, les assistantes dentaires et les assistants dentaires de même que le personnel administratif, et collaborent étroitement avec la ou le dentiste. Elles et ils travaillent également en collaboration avec d'autres professionnelles et professionnels de la santé (ex. : orthophoniste, travailleuse sociale ou travailleur social). Les hygiénistes dentaires exercent leur profession dans un cabinet de dentiste, une clinique d'hygiène dentaire, le réseau public de la santé (centres intégrés de santé et de services sociaux [CISSS], centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux [CIUSSS] et Services aux Autochtones Canada) ou une clinique dentaire communautaire.

1.2. Législation et réglementation

Les hygiénistes dentaires exercent leurs tâches dans le respect de leur code de déontologie et de l'éthique professionnelle.

La profession, à titre réservé, est régie par le *Code des professions* et est encadrée par l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. Le *Code des professions* établit le champ d'exercice professionnel et les activités qui leur sont réservées.

Les hygiénistes dentaires doivent connaître et respecter non seulement la législation relative au domaine buccodentaire, mais aussi celle des domaines de la santé et des services sociaux (ex. : programmes gouvernementaux) ainsi que d'autres lois ou projets de loi qui peuvent influencer sur leurs rôles et responsabilités.

1.3. Conditions de travail

Lieu de travail

L'espace de travail de l'hygiéniste dentaire est composé de différentes aires ouvertes ou fermées, selon les secteurs d'activité, et peut présenter une salle de traitement, un ou des laboratoires, une unité de retraitement de dispositifs médicaux (URDM)¹, une salle de radiologie, un ou des espaces de bureau et un espace servant à l'accueil de la clientèle.

L'équipement, les appareils et les instruments utilisés pour exercer la profession sont variés, souvent sophistiqués, hautement technologiques et coûteux. Ils requièrent une manipulation fine et un entretien rigoureux et régulier.

Horaire de travail

Selon les participantes, dans un cabinet de dentiste, l'horaire de travail des hygiénistes dentaires est principalement la semaine, comme celui des dentistes. Toutefois, lorsqu'on analyse l'ensemble des milieux de travail des participantes, on constate qu'un peu plus de la moitié d'entre elles ont un horaire de jour du lundi au vendredi, alors que 31 % ont un horaire variable de jour et de soir et 15 %, un horaire variable selon les jours de la semaine et de la fin de semaine. Le nombre moyen d'heures de travail par semaine est de 33 et varie entre 20 et 40. Il arrive qu'il soit réparti entre les heures cliniques et les heures administratives.

Avantages sociaux et rémunération

Les principaux avantages sociaux dont bénéficient les hygiénistes dentaires sont les suivants : des uniformes fournis, des traitements gratuits ou à tarif préférentiel pour elles et eux ainsi que leur famille proche, des activités de perfectionnement payées, une assurance collective et invalidité, des congés de maladie et des vacances payées. Selon une étude réalisée en 2020 par la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec, le taux horaire moyen déclaré était de 32,30 \$, ce qui représentait une augmentation de 2,90 \$ sur cinq ans. Le taux de rémunération globale et la politique salariale sont propres à chaque clinique². La très grande majorité des hygiénistes dentaires ne sont pas syndiqués. Le personnel syndiqué se trouve essentiellement dans le réseau public.

¹ Dans ce rapport, le sigle « URDM » remplace le terme « stéricentre », qui a été utilisé lors de l'analyse de profession.

² En 2020, la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec a réalisé une étude auprès de 1 536 hygiénistes dentaires de toutes les régions du Québec. Il en est ressorti que 84,5 % des hygiénistes dentaires interrogés évoluaient dans le secteur privé, 14,0 %, dans le secteur public et 1,5 %, dans les deux secteurs. Presque 80 % de l'échantillon était composé de personnel salarié permanent travaillant à temps plein. Dans le secteur privé, la proportion d'employées et d'employés salariés permanents était de 94 %, dont 80 % à temps plein. Selon cette étude, la durée moyenne du temps de travail des hygiénistes dentaires serait de 32 heures par semaine.

1.4. Organisation du travail et responsabilités

L'organisation du travail diffère selon les secteurs d'activité. Elle est propre à chaque clinique ou milieu de travail. Elle dépend, notamment, des énoncés de valeurs, des orientations, des règles de fonctionnement et des exigences de l'employeur, s'il y a lieu.

Prise de décision et communication

L'hygiéniste dentaire doit montrer quotidiennement une aptitude à prendre des décisions qui facilite la prestation de soins, permet une utilisation efficace de son temps et de celui de ses collaborateurs, et contribue à sa satisfaction professionnelle et à celle de la cliente ou du client.

Cette professionnelle ou ce professionnel doit être capable de regrouper des renseignements (rassembler les informations et les données fournies par la clientèle ou la ou le dentiste) pour en arriver à une décision et déterminer les mesures à prendre ou les propositions à formuler.

De plus, l'hygiéniste dentaire fait appel quotidiennement à sa pensée critique et à sa capacité à résoudre des problèmes. Des habiletés d'analyse sont nécessaires puisqu'elle ou il travaille en se basant sur des données d'évaluation et des données probantes liées au développement des connaissances dans son domaine d'activité. La capacité à prendre des décisions l'aide également à tirer des conclusions sur les besoins de la clientèle en matière d'hygiène dentaire (ex. : ajustement du plan de soins d'hygiène dentaire, conseils personnalisés).

Enfin, l'hygiéniste dentaire doit posséder des habiletés de communication pour transmettre efficacement l'information (ex. : vulgarisation, promotion, prévention, explication, respect du contexte social et culturel). Afin que la cliente ou le client puisse faire un choix éclairé en lien avec sa condition, l'hygiéniste dentaire doit lui communiquer une information précise et complète en ce qui a trait au traitement proposé, aux effets indésirables et aux risques possibles, aux autres options de traitement ainsi qu'aux impacts du non-traitement.

Autonomie et initiative

En clinique dentaire (privée ou communautaire), l'hygiéniste dentaire représente en quelque sorte les yeux de la ou du dentiste. Ainsi, au cours de la rencontre avec la cliente ou le client, l'hygiéniste dentaire évalue sa condition buccodentaire et effectue la collecte de données (ex. : anamnèse, examens de dépistage). Elle ou il analyse les informations recueillies et les interprète, notamment au regard des connaissances scientifiques ou des données et des approches probantes. Elle ou il priorise l'information à transmettre à la ou au dentiste, qui peut ainsi optimiser son temps de travail et ses interventions auprès de la cliente ou du client.

L'hygiéniste dentaire bénéficie maintenant d'une plus grande autonomie professionnelle, notamment en raison de certains changements réglementaires (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*). La profession comporte plusieurs activités réservées qui peuvent être réalisées de manière autonome et d'autres qui requièrent une ordonnance, ce qui laisse place à la pratique autonome, laquelle est incluse dans la nouvelle législation en vigueur.

Collaboration

L'hygiéniste dentaire assume certaines responsabilités en collaboration avec ses collègues de l'équipe interne (ex. : procédures de l'URDM, laboratoire servant à la fabrication de supports). Elle ou il collabore également avec la ou le dentiste, l'orthodontiste et la ou le parodontiste.

Voici quelques exemples de cette collaboration selon les secteurs d'activité :

Secteur public – L'hygiéniste dentaire collabore avec le personnel scolaire (ex. : membre de la direction d'école, membre du personnel enseignant), le personnel soignant des CHSLD (ex. : infirmière ou infirmier, préposée ou préposé aux bénéficiaires) et divers autres professionnels qui interviennent auprès de la cliente ou du client (ex. : travailleuse sociale ou travailleur social, nutritionniste, médecin traitante ou médecin traitant, membre du personnel soignant, infirmière ou infirmier, préposée ou préposé aux bénéficiaires) et se réfère à la ou au dentiste-conseil. Les informations partagées permettent notamment à l'hygiéniste dentaire d'adapter ses interventions et de se conformer aux différents programmes inscrits dans le Programme national de santé publique 2015-2025.

Clinique privée ou communautaire – L'hygiéniste dentaire collabore avec des intervenantes et des intervenants de la Direction de la protection de la jeunesse, des éducatrices spécialisées et des éducateurs spécialisés ou d'autres membres du personnel professionnel du réseau de la santé ou des organismes communautaires dans le suivi des dossiers. Elle ou il collabore aussi avec l'équipe interne de la clinique (secrétaire, assistante ou assistant, gestionnaire).

Milieu autochtone – L'hygiéniste dentaire forme la représentante ou le représentant de la santé dentaire dans la communauté. Une des particularités soulevées lors de l'atelier est que, pour établir et maintenir un lien de confiance avec les personnes des milieux autochtones, les notions de sécurisation culturelle sont importantes dans l'exercice de la profession.

Pratique autonome – Les spécialistes de la profession ont souligné la collaboration avec la ou le dentiste, la pharmacienne ou le pharmacien, l'orthophoniste, la médecin traitante ou le médecin traitant (généraliste ou spécialiste), l'ostéopathe, la ou le physiothérapeute, la ou le nutritionniste, l'infirmière ou l'infirmier et la famille. En pratique autonome, l'hygiéniste dentaire dirige aussi la clientèle vers différentes ressources extérieures au réseau public, le cas échéant.

Responsabilités liées aux principes de développement durable

La *Loi sur le développement durable*, adoptée par l'Assemblée nationale en 2006, reconnaît le « caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement » (RLRQ, chap. D-8.1.1, art. 2). Elle précise aussi que la recherche d'un développement durable passe par la prise en compte d'une grille de cadrage comportant 16 principes.

Dans le cadre de l'analyse de la profession, l'équipe de production a retenu cinq principes de développement durable pouvant s'appliquer aux hygiénistes dentaires et a produit une grille d'analyse de ces principes. Cette grille se trouve à l'annexe 1.

Les spécialistes présentes à l'atelier ont donné les exemples suivants de pratiques en lien avec les principes de développement durable retenus.

Équité et solidarité sociales

- S'adapter aux différentes clientèles (limites et motivations);
- Dénoncer des situations inappropriées (ex. : abus, discrimination);
- Appliquer le code de déontologie lié à la profession;
- Sensibiliser la population à l'impact de la santé buccale sur la santé globale;
- Offrir des services personnalisés (diversité culturelle);
- Favoriser l'accessibilité des soins (ex. : gratuité, programme de soutien financier lié aux soins, aux régions, aux jeunes en difficulté ou aux personnes réfugiées);
- Mettre sur pied des stratégies de rétention du personnel pour répondre aux besoins décelés.

Santé et qualité de vie

- Promouvoir la santé buccodentaire;
- Disposer d'espaces et d'un équipement ergonomiques favorisant la diminution des risques liés à la santé et à la sécurité au travail;
- Poursuivre l'éducation liée à la santé buccodentaire auprès de la population, dans les milieux de vie des CHSLD, auprès des familles, etc.;
- Adapter ses recommandations à la condition et au style de vie de la clientèle;
- Tenir des réunions d'équipe clinique sur une base régulière;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie du travail (ex. : entreprise en santé, activités sociales, activités physiques, respect des temps de repos, programme de santé globale).

Protection de l'environnement

- Développer l'habitude de questionner les fournisseurs sur l'offre de produits écologiques;
- Appliquer des méthodes de travail écologiques;
- Acheter des produits en vrac;
- Repérer les situations dans lesquelles il est possible d'éviter ou de réduire le gaspillage;
- Adhérer aux valeurs de récupération;
- Adhérer à des programmes liés au développement durable (ex. : TerraCycle);
- Collaborer à l'implantation d'une approche « sans papier ».

Prévention

- Connaître ses propres limites pour maintenir un équilibre entre le travail et la vie personnelle;
- Évaluer les risques présents dans les locaux, liés à l'équipement utilisé, etc.;
- Utiliser de bonnes routines (se montrer méthodique pour éviter les accidents et les contaminations);
- Aménager adéquatement l'espace pour éviter les blessures et les biorisques.

Précaution

- Évaluer les risques pour soi et la cliente ou le client;
- Adapter l'environnement selon la condition de la cliente ou du client;
- Changer l'équipement défectueux;
- Valider les dates d'expiration (ex. : trousse médicale, produits);
- Respecter les limites de la profession et de ses compétences.

1.5. Conditions d'entrée sur le marché du travail et perspectives de carrière

Conditions d'exercice

Certaines exigences sont requises pour exercer la profession d'hygiéniste dentaire:

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques d'hygiène dentaire ou son équivalent;
- Être membre de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) et détenir un permis d'exercice.

Ce sont également des critères de sélection pris en compte lors du recrutement des hygiénistes dentaires.

Exigence de l'OHDQ au regard de la formation continue

Les hygiénistes dentaires ont l'obligation de réaliser un minimum de 40 heures de formation continue tous les deux ans.

Période d'essai ou période d'entraînement

Selon l'information recueillie préalablement à l'atelier d'analyse de la profession, dans la majorité des milieux de travail, la période d'essai (ou de probation) ne semble pas constituer une pratique fréquente. Toutefois, la majorité des hygiénistes dentaires bénéficient d'une période d'entraînement afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Perspectives de carrière

Parmi les perspectives de carrière, on retrouve :

- l'implication au sein de cliniques dentaires communautaires;
- le développement de services d'hygiène dentaire mobile ou de télépratique (travailleuses autonomes et travailleurs autonomes).

Des participantes ont mentionné que d'autres emplois liés au domaine d'activité sont possibles avec une formation complémentaire, notamment ceux d'enseignante ou d'enseignant en hygiène dentaire, de coordonnatrice ou de coordonnateur de plan de traitement, de représentante ou de représentant ou encore de conseillère ou de conseiller pour la vente de produits et de services dentaires et de consultante ou de consultant pour des compagnies d'assurances.

1.6. Tendances et évolution du domaine d'activité

Les sources documentaires indiquent que le domaine des soins d'hygiène dentaire pourrait évoluer en fonction des changements liés à la législation en vigueur et de tendances sociétales ou technologiques³. Dans les prochaines années, on pourrait assister notamment :

- à l'établissement de cliniques dentaires communautaires⁴ ;
- au développement de services d'hygiène dentaire mobile ou de téléconsultation (travailleuses autonomes et travailleurs autonomes);
- à des changements technologiques.

Changements d'ordre réglementaire et organisationnel

En 2020, un projet de loi a redéfini le champ d'exercice des hygiénistes dentaires en leur accordant une plus grande autonomie professionnelle (activités réservées). Cette modification au *Code des professions* (LQ 2020, chapitre 15) élargit les possibilités en ce qui a trait aux milieux de travail des hygiénistes dentaires⁵. Elles et ils peuvent désormais travailler en pratique autonome ailleurs que dans un cabinet de dentiste, par exemple dans une résidence pour aînés, un milieu scolaire ou une clinique d'hygiène dentaire.

Le nouveau modèle de prestation de services peut donc favoriser la flexibilité et la mobilité des hygiénistes dentaires, et leur permettre de desservir des segments particuliers de la population n'ayant pas accès aux soins dentaires dans le cadre habituel du cabinet de dentiste, par exemple les clientèles vulnérables ou les personnes vivant en région éloignée.

³ Le contenu de cette section est extrait du document *État de situation : Techniques d'hygiène dentaire*, du Service de la formation technique du ministère de l'Enseignement supérieur en 2021 (document interne, pages 16-17).

⁴ Source : communiqué du ministère de la Santé et des Services sociaux, <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu%C3%A9-3288/> (15 novembre 2021).

⁵ Par exemple, cette modification au *Code des professions* fait en sorte que les hygiénistes dentaires peuvent désormais offrir des soins buccodentaires préventifs et d'hygiène directement à la population, sans un examen préalable de la ou du dentiste.

Tendances nationales

Quelques tendances nationales ont été soulevées par l'OHDQ⁶ au regard de l'organisation et de la prestation des services :

- Pratique privée, travail autonome et entrepreneuriat;
- Supervision des assistantes et des assistants ainsi que des autres membres du personnel de soutien;
- Collaboration interprofessionnelle en milieu de soins dentaires ou en milieu médical;
- Pratique exercée selon un modèle centré sur la cliente ou le client;
- Administration et autres rôles non cliniques;
- Pratique dans le secteur public et en milieu communautaire;
- Présence de l'hygiéniste dentaire dans des milieux non traditionnellement associés au domaine buccodentaire et collaboration avec le personnel professionnel d'autres secteurs;
- Pratique mobile et services offerts dans les différents milieux de vie;
- Croissance de la diversité des services offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux (soins buccodentaires en clinique communautaire de première ligne, santé dentaire publique).

Quelques tendances nationales ont également été relevées par l'OHDQ en lien avec la diversité et l'inclusion :

- Soins en milieu rural ou éloigné;
- Impact des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et de la commission Viens en ce qui concerne les soins offerts aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits;
- Population vieillissante ou âgée et établissements de soins de longue durée;
- Diversité des communautés : économie, culture, genre;
- Soins offerts par l'entremise d'une œuvre caritative, d'une fondation, etc.

Changements d'ordre technologique

Lors de l'analyse de la profession, les spécialistes de la profession ont énuméré quelques changements d'ordre technologique à venir :

- Utilisation des médias sociaux et des sources d'information Web pour la promotion des services et la transmission d'information à la clientèle;
- Utilisation des outils numériques et intelligents pour la gestion des dossiers de la clientèle et les services offerts en téléconsultation;
- Disponibilité d'outils, de logiciels ou de systèmes d'examen contrôlés par la voix;
- Utilisation d'appareils à empreinte numérique pour différents besoins (ex. : orthodontie, fabrication de supports);
- Disponibilité d'outils de présentation visuelle visant à faciliter la communication avec la cliente ou le client;
- Développement de produits ou d'accessoires personnels d'hygiène dentaire;
- Développement technologique d'appareils et d'instruments (ex. : aéropolisseur, outils diagnostiques basés sur la lumière, laser, sondes électroniques).

⁶ Ces informations sont tirées d'un document en cours d'élaboration par la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada, qui vise à outiller notamment ses membres et les organismes de réglementation.

2. Analyse des tâches

Les spécialistes de la profession ont décrit les tâches de l'hygiéniste dentaire et ont précisé les opérations et les sous-opérations qui les composent. Pour chacune des tâches, des conditions et des exigences de réalisation ont aussi été déterminées.

La présente analyse des tâches est faite sur la base du plein exercice de la profession, c'est-à-dire au niveau où les tâches de la profession sont exercées de façon autonome et avec la maîtrise nécessaire par la plupart des personnes.

Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice de la profession analysée. Une tâche est structurée, autonome et observable. Elle a un début déterminé et une fin précise. Dans l'exercice d'une profession, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat d'une tâche doit présenter une utilité particulière et significative.

Les sept principales tâches exercées par les hygiénistes dentaires sont les suivantes :

1. Évaluer la condition buccodentaire.
2. Prodiguier des soins et des traitements préventifs.
3. Fabriquer des supports buccaux.
4. Contribuer aux traitements orthodontiques et restaurateurs.
5. Accomplir des activités administratives et/ou de gestion.
6. Entretenir l'équipement, les instruments et les aires de travail.
7. Assurer la mise en œuvre des programmes de prévention en santé publique.

2.1 Tableau des tâches, opérations, sous-opérations, conditions et exigences de réalisation

Les tableaux qui figurent dans cette section sont le fruit d'un consensus de la part de l'ensemble des spécialistes de la profession. Ils regroupent, pour chaque tâche, les opérations, les sous-opérations, les conditions et les exigences de réalisation. Des précisions additionnelles renseignent sur les spécificités de la tâche, les contextes de travail, etc.

Les opérations sont les actions qui décrivent les étapes de réalisation d'une tâche et permettent d'établir le « comment » pour l'atteinte du résultat. Elles sont rattachées à la tâche et liées entre elles.

Les sous-opérations sont les actions qui précisent les opérations. Elles permettent d'illustrer des détails du travail, souvent des méthodes, des techniques, des procédures afin de fournir un complément d'information.

Les conditions de réalisation sont les modalités et les circonstances qui ont un effet déterminant sur la réalisation d'une tâche et font état, notamment, de l'environnement de travail, des risques pour la santé et la sécurité au travail, de l'équipement, du matériel et des ouvrages de référence utilisés dans l'accomplissement de la tâche.

Les exigences de réalisation sont les critères de qualité et les aptitudes requises pour qu'une tâche soit réalisée de façon satisfaisante. Souvent, ces exigences portent sur l'autonomie, sur la durée, la somme et la qualité du travail effectué, sur les attitudes et les comportements appropriés ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

TÂCHE 1 : ÉVALUER LA CONDITION BUCCODENTAIRE.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
1.1 Effectuer l'ouverture ou la mise à jour du dossier de la personne.	1.1.1 Demander le dossier, s'il y a lieu (à la clinique précédente ou encore à une ou à un spécialiste). 1.1.2 Consulter le dossier (ex. : information, commentaires, alerte, historique des visites, dates des dernières radiographies, conditions particulières à respecter, etc.). 1.1.3 Préparer le matériel et les instruments nécessaires. 1.1.4 Accueillir la personne (se présenter en donnant son nom et son titre, établir le contact). 1.1.5 Faire l'anamnèse (histoire médicale, dentaire et médicamenteuse). 1.1.6 Identifier la plainte de la personne et ses attentes. 1.1.7 Vérifier les signes vitaux de la personne. 1.1.8 Recueillir de l'information sur les habitudes alimentaires et buccales ainsi que les soins d'hygiène de la personne. 1.1.9 Recueillir toute autre information complémentaire (de manière formelle ou informelle, par un échange avec la personne).	Travail effectué : • en se référant à la législation (ex. : activités réservées, besoin d'une ordonnance); • en clinique dentaire; • en clinique communautaire; • en clinique d'hygiène dentaire; • dans le secteur public; • en pratique mobile; • en collaboration, s'il y a lieu, avec : ○ la ou le dentiste; ○ l'assistante dentaire ou l'assistant dentaire; ○ la pharmacienne ou le pharmacien; ○ l'infirmière ou l'infirmier; ○ la médecin traitante ou le médecin traitant. À l'aide : • de l'équipement, du matériel et des instruments nécessaires (ex. : équipement de protection individuelle [EPI], sonde, appareil de tomodensitométrie); • de l'équipement portatif, s'il y a lieu; • de registres (ex. : radiologiques, de stérilisation); • d'un logiciel d'imagerie; • d'une charte parodontale;	Produit ou résultat attendu : • observation continue; • capacité d'adaptation; • communication positive avec la personne (ex. : éducationnelle, pédagogique, constructive); • écoute active; • humilité (dans la communication avec la personne); • empathie; • intelligence émotionnelle; • maîtrise de soi; • dextérité (précision); • exhaustivité (de l'information consignée au dossier); • initiative; • rigueur (ex. : vérifications approfondies, recherche d'information); • sens de l'organisation; • respect des précautions standards; • jugement clinique; • habiletés d'analyse; • pensée critique; • maintien à jour de ses connaissances et de ses compétences (apprentissage continu : techniques, produits, etc.).

TÂCHE 1 : ÉVALUER LA CONDITION BUCCODENTAIRE.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
1.2 Effectuer un dépistage buccodentaire intraoral et extraoral.	1.1.10 Consigner l'information et les documents relatifs à la personne à son dossier (ex. : questionnaires remplis et signés, liste de médicaments et commentaires de l'hygiéniste, alertes médicales automatisées, s'il y a lieu).	- de questionnaires de santé standards ou particuliers, s'il y a lieu (ex. : COVID-19, besoins spéciaux); - des protocoles internes; - des procédures de contrôle des infections; - de tests diagnostiques (ex. : test de vitalité).	
	1.2.1 Observer le visage de la personne (lèvres, symétrie des structures, peau, yeux, tics, respiration, parole). 1.2.2 Palper la chaîne ganglionnaire. 1.2.3 Vérifier l'articulation temporomandibulaire. 1.2.4 Vérifier l'intérieur de la bouche (observation, palpation) : tissus durs, tissus mous, salive. 1.2.5 Évaluer l'occlusion. 1.2.6 Faire le sondage PSR (<i>periodontal screening and recording</i>). 1.2.7 Relever des indices (ex. : plaque, risque carieux). 1.2.8 Détecter les dépôts de tartre. 1.2.9 Procéder à un dépistage spécifique, s'il y a lieu (ex. : orthodontie). 1.2.10 Partager ses observations avec la personne. 1.2.11 Offrir des conseils (ex. : hygiène, traitement, conséquences du non-traitement, exercices myofonctionnels, etc.).	À partir : - des données et des approches probantes; - des besoins, des préférences et de la plainte de la personne; - du dossier de la personne (papier ou électronique); - de l'autorisation parentale; - des normes de radioprotection; - des normes de contrôle des infections; - de contre-indications ou d'autres considérations d'ordre buccodentaire. En considérant : - les principes de développement durable (annexe 1); - les risques liés à la santé et à la sécurité au travail.	

TÂCHE 1 : ÉVALUER LA CONDITION BUCCODENTAIRE.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
1.3 Prendre des images.	1.2.12 Consigner l'information pertinente au dossier.		
	1.3.1 Sélectionner le type d'images requis (radiographies, tomodensitométrie, photos).		
	1.3.2 Expliquer les raisons de la prise d'images (ex. : radiographie panoramique).		
	1.3.3 Obtenir le consentement de la personne.		
	1.3.4 Obtenir la signature de la personne en cas de refus.		
	1.3.5 Préparer l'équipement et les accessoires nécessaires (ex. : asepsie, support de capteur).		
	1.3.6 Préparer la personne (ex. : lui demander de retirer ses prothèses ou ses bijoux, installer le tablier de plomb).		
	1.3.7 Installer le capteur en bouche, s'il y a lieu.		
	1.3.8 Procéder à la captation des images.		
	1.3.9 Vérifier les images captées.		
	1.3.10 Refaire la captation, si nécessaire.		
	1.3.11 Mesurer les lésions sur les photos, s'il y a lieu.		
	1.3.12 Partager l'information avec la personne (ex. : lui montrer les photos, lui faire part de ses observations).		

TÂCHE 1 : ÉVALUER LA CONDITION BUCCODENTAIRE.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
1.4 Effectuer un dépistage parodontal.	1.4.1 Expliquer ce qu'est le dépistage parodontal et son déroulement. 1.4.2 Remplir la charte parodontale. 1.4.3 Sensibiliser la personne à son état parodontal (ex. : risques sur la santé systémique, évolution, traitements). 1.4.4 Offrir des conseils à la personne (ex. : hygiène, brossage des dents, adjuvants, produits). 1.4.5 Expliquer le plan de soins d'hygiène dentaire (ex. : frais, nombre de rencontres, fréquence du suivi). 1.4.6 Obtenir le consentement de la personne pour le plan de soins. 1.4.7 Donner un aperçu des solutions curatives possibles avant l'examen de la ou du dentiste.		
1.5 Résumer la situation à la ou au dentiste.	1.5.1 Présenter une synthèse de l'information à la ou au dentiste (du général au particulier). 1.5.2 Présenter les radiographies, les photos et ses observations à la ou au dentiste.		
1.6 Participer à la présentation du plan de traitement de la ou du dentiste.	1.6.1 Expliquer à la personne les détails du plan de traitement de la ou du dentiste. 1.6.2 Répondre aux questions de la personne.		

Précisions additionnelles

- Opération 1.3 : Les radiographies et la tomodensitométrie sont réalisées selon une ordonnance, mais pas les photos.
- Opérations 1.5 et 1.6 : Ces opérations ne seraient pas réalisées en clinique d'hygiène dentaire.

TÂCHE 2 : PRODIGUER DES SOINS ET DES TRAITEMENTS PRÉVENTIFS.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
2.1 Effectuer le déplaquage et le détartrage.	2.1.1 Consulter le dossier. 2.1.2 Préparer le matériel et les instruments nécessaires. 2.1.3 Accueillir la personne. 2.1.4 Réviser le questionnaire médicodentaire. 2.1.5 Vérifier les signes vitaux de la personne. 2.1.6 Demander à la personne de se rincer la bouche avec un agent antibactérien. 2.1.7 Sélectionner la technique de détartrage. 2.1.8 Appliquer la solution révélatrice (indice de plaque), s'il y a lieu. 2.1.9 Réaliser le déplaquage et le détartrage. 2.1.10 S'assurer du confort de la personne (ex. : anesthésiant topique ou local s'il y a lieu). 2.1.11 Prévoir des affûtages, si nécessaire. 2.1.12 Nettoyer la ou les prothèses à l'aide d'ultrasons, s'il y a lieu. 2.1.13 Vérifier le travail effectué (ex. : utilisation d'un explorateur, de l'air ou de la soie dentaire).	Travail effectué : • en se référant à la législation (ex. : activités réservées, besoin d'une ordonnance); • en clinique dentaire; • en clinique communautaire; • en clinique d'hygiène dentaire; • dans le secteur public; • en pratique mobile; • en collaboration avec la ou le dentiste; • sur toute surface dentaire ou tout matériau prothétique (ex. : dent naturelle, couronne, facette, implant). À l'aide : • de l'équipement, du matériel, des instruments et des produits nécessaires (ex. : EPI, explorateur, curettes, appareil à ultrasons, appareil servant au polissage); • de l'équipement portatif, s'il y a lieu;	Produit ou résultat attendu : • exhaustivité (de l'information consignée au dossier); • initiative; • rigueur (ex. : examens approfondis); • observation continue; • communication positive avec la personne (éducative, pédagogique, constructive); • empathie; • respect de la personne (ex. : profil, caractéristiques, attentes, limites); • ouverture et attitude de respect à l'égard de ses collègues ou d'autres intervenantes et intervenants; • respect des précautions standards; • respect des limites de la profession (ex. : humilité); • sens de l'organisation; • minutie;

2.2 Effectuer un débridement parodontal non chirurgical.	2.2.1 Consulter le dossier. 2.2.2 Préparer le matériel et les instruments nécessaires. 2.2.3 Accueillir la personne. 2.2.4 Réviser le questionnaire médicodentaire. 2.2.5 Vérifier les signes vitaux de la personne. 2.2.6 Communiquer la procédure prévue à la personne. 2.2.7 Demander à la personne de se rincer la bouche avec un agent antibactérien. 2.2.8 Préparer la personne pour l'anesthésie locale, s'il y a lieu. 2.2.9 Prévoir des affûtages, si nécessaire. 2.2.10 Réaliser le débridement. 2.2.11 Vérifier le travail effectué (ex. : utilisation d'un explorateur, vérification de la profondeur de la poche parodontale et prise de radiographies post-traitement, s'il y a lieu). 2.2.12 Effectuer le traitement des poches parodontales, s'il y a lieu (irrigation, diode laser et produits divers). 2.2.13 Rappeler à la personne la fréquence du suivi. 2.2.14 Rappeler à la personne les mesures d'hygiène recommandées (ex. : éducation, motivation, information). 2.2.15 Obtenir la prescription d'un produit (antimicrobien) auprès de la ou du dentiste, s'il y a lieu.	• de registres (ex. : de stérilisation); • d'un logiciel d'imagerie, s'il y a lieu; • d'une charte parodontale; • de questionnaires de santé standards ou particuliers, s'il y a lieu (ex. : COVID-19, besoins spéciaux); • du protocole interne de traitement (ex. : méthode, solutions, irrigation); • des procédures de contrôle des infections. À partir : • du plan de soins d'hygiène dentaire; • des données et des approches probantes; • des besoins, des préférences et de la plainte de la personne; • du dossier de la personne (papier ou électronique); • de l'autorisation parentale; • des normes de radioprotection; • des normes de contrôle des infections; • de contre-indications ou d'autres considérations d'ordre buccodentaire; • des procédures des fabricants des produits utilisés; • d'un programme de santé dentaire publique.	• dextérité (précision); • capacité à « travailler à l'aveugle »; • perfectionnisme; • pratique réflexive.
--	---	---	---

TÂCHE 2 : PRODIGUER DES SOINS ET DES TRAITEMENTS PRÉVENTIFS.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
2.3 Effectuer le polissage sélectif des dents.	2.2.16 Consigner l'information pertinente au dossier, s'il y a lieu.	En considérant : - les principes de développement durable (annexe 1); - les risques liés à la santé et à la sécurité au travail.	
	2.3.1 Sélectionner un outil (ex. : aéropolisseur, instrument rotatif) et un produit (ex. : grosseur de grain, type de poudre). 2.3.2 Ajuster l'appareil ou l'instrument. 2.3.3 Enlever la plaque et les taches. 2.3.4 Expliquer les actions réalisées (pendant le polissage). 2.3.5 Passer la soie dentaire. 2.3.6 Vérifier le travail effectué. 2.3.7 Rappeler à la personne les mesures d'hygiène recommandées, s'il y a lieu. 2.3.8 Consigner l'information pertinente au dossier, s'il y a lieu.		

TÂCHE 2 : PRODIGUER DES SOINS ET DES TRAITEMENTS PRÉVENTIFS.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
2.4 Appliquer un produit.	2.4.1 Procéder à l'application d'un agent anticariogène (ex. : vernis, gel et mousse fluorés), s'il y a lieu. 2.4.2 Procéder à l'application d'un agent désensibilisant, s'il y a lieu. 2.4.3 Procéder à l'application d'un agent antibactérien (ex. : irrigation avec la chlorhexidine), s'il y a lieu. 2.4.4 Obtenir le consentement éclairé de la personne pour l'application du fluorure de diamine d'argent (FDA). 2.4.5 Procéder à l'application du FDA. 2.4.6 Prendre des photos avant et après le traitement effectué avec le FDA, s'il y a lieu. 2.4.7 Consigner l'information pertinente au dossier. 2.4.8 Faire un suivi auprès de la personne (ex. : lui demander de remplir un formulaire de satisfaction, vérifier si la carie est toujours active).		

TÂCHE 2 : PRODIGUER DES SOINS ET DES TRAITEMENTS PRÉVENTIFS.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
2.5 Effectuer le scellement de puits et de sillons.	2.5.1 Consulter le dossier (dents à traiter et besoin d'améloplastie, s'il y a lieu). 2.5.2 Préparer le matériel et les instruments nécessaires. 2.5.3 Accueillir la personne. 2.5.4 Réviser le questionnaire médicodentaire. 2.5.5 Vérifier les signes vitaux de la personne. 2.5.6 Réévaluer les dents et les surfaces à traiter. 2.5.7 Assister la ou le dentiste pour l'améloplastie, s'il y a lieu. 2.5.8 Nettoyer les surfaces à traiter, s'il y a lieu. 2.5.9 Procéder au scellement des puits et des sillons. 2.5.10 Vérifier la qualité du scellant (adhérence). 2.5.11 Vérifier l'occlusion. 2.5.12 Apporter des correctifs, s'il y a lieu (ex. : manque ou surplus de matériau). 2.5.13 Appliquer du fluor sur les surfaces traitées. 2.5.14 Donner les consignes post-traitement à la personne. 2.5.15 Consigner l'information pertinente au dossier.		

Précisions additionnelles

- Sous-opérations 2.1.5, 2.2.5 et 2.5.5 : Ces sous-opérations correspondent aux normes professionnelles.
- Opération 2.2 : Le débridement parodontal non chirurgical est réalisé selon une ordonnance ou suivant les conditions et les modalités prévues dans un règlement adopté par le conseil d'administration de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec après consultation de l'Office des professions du Québec et de l'Ordre des dentistes du Québec. Cette opération peut faire l'objet de plusieurs rendez-vous.
- Sous-opération 2.2.10 : La charte parodontale doit être mise à jour avant et/ou après le débridement, s'il y a lieu.
- Sous-opération 2.2.12 : L'utilisation de la diode laser par l'hygiéniste dentaire requiert une formation complémentaire. À ce jour, cette approche n'est pas soutenue par les données probantes.
- Sous-opération 2.4.1 : Le gel et la mousse fluorés sont encore utilisés, mais leur efficacité est moindre que celle des autres produits selon les données probantes.
- Sous-opération 2.4.3 : L'utilisation de la chlorhexidine pour l'irrigation n'est pas soutenue par les données probantes.
- Sous-opérations 2.5.1 et 2.5.7 : L'améloplastie n'est pas soutenue par les données probantes.
- Sous-opération 2.5.8 : Dans le cas d'une améloplastie, le nettoyage n'est plus requis.

TÂCHE 3 : FABRIQUER DES SUPPORTS BUCCAUX.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
3.1 Effectuer la prise d'empreintes.	3.1.1 Consulter le dossier. 3.1.2 Préparer le matériel et les instruments nécessaires. 3.1.3 Accueillir la personne. 3.1.4 Réviser le questionnaire médicodentaire. 3.1.5 Vérifier les signes vitaux de la personne. Procédure manuelle : 3.1.6 Faire un examen intraoral (ex. : position de la langue, respiration, lésions buccales, obturation défectueuse). 3.1.7 Expliquer les actions qui seront posées. 3.1.8 Essayer le porte-empreinte. 3.1.9 Ajuster le porte-empreinte avec de la cire, s'il y a lieu. 3.1.10 Déposer l'alginate et l'eau dans le bol à malaxer. 3.1.11 Malaxer l'alginate. 3.1.12 Insérer l'alginate dans le porte-empreinte. 3.1.13 Assécher la bouche. 3.1.14 Prendre l'empreinte. 3.1.15 Retirer le porte-empreinte. 3.1.16 Évaluer la qualité de l'empreinte. 3.1.17 Désinfecter l'empreinte. 3.1.18 Entreposer l'empreinte, si nécessaire. 3.1.19 Consigner l'information pertinente au dossier. Procédure numérique : 3.1.20 Ouvrir le dossier au moyen du logiciel. 3.1.21 Faire le tour de l'intérieur de la bouche avec l'appareil.	Travail effectué : • en se référant à la législation (ex. : activités réservées, besoin d'une ordonnance); • en clinique dentaire; • en clinique communautaire; • en clinique d'hygiène dentaire; • en collaboration, s'il y a lieu, avec : ○ la ou le dentiste; ○ l'assistante dentaire ou l'assistant dentaire. À l'aide : • de l'équipement, du matériel, des instruments et des produits nécessaires (ex. : EPI, porte-empreinte, alginate, meule); • de registres (ex. : de stérilisation); • de questionnaires de santé standards ou particuliers, s'il y a lieu (ex. : COVID-19, besoins spéciaux); • d'une procédure manuelle ou numérique; • des protocoles internes (pour le laboratoire); • des procédures de contrôle des infections. À partir : • des données et des approches probantes; • des préférences de la personne, s'il y a lieu;	Produit ou résultat attendu : • rigueur; • initiative et débrouillardise; • minutie; • communication positive avec la personne (éducative, pédagogique, constructive); • sens de l'organisation (planification); • dextérité (précision); • douceur; • respect des précautions standards.

TÂCHE 3 : FABRIQUER DES SUPPORTS BUCCAUX.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
3.2 Fabriquer un modèle de pierre.	3.1.22 Consigner l'information pertinente au dossier.	- du dossier de la personne (papier ou électronique); - des normes de contrôle des infections; - de contre-indications ou d'autres considérations d'ordre buccodentaire (ex. : réflexe nauséeux). En considérant : - les principes de développement durable (annexe 1); - les risques liés à la santé et à la sécurité au travail.	
	3.2.1 Mélanger la pierre avec l'eau. 3.2.2 Couler l'empreinte. 3.2.3 Déposer l'empreinte coulée sur une base, s'il y a lieu. 3.2.4 Démouler le modèle. 3.2.5 Vérifier la conformité du modèle (ex. : bulle d'air ou autre défaut). 3.2.6 Identifier le modèle. 3.2.7 Comblir les manques. 3.2.8 Tailler le modèle selon le support à fabriquer (ex. : protecteur buccal, gouttière de blanchiment ou de fluor).		
3.3 Fabriquer un support.	3.3.1 Choisir le bon matériau. 3.3.2 Poser la feuille sur l'appareil de thermoformage sous vide. 3.3.3 Démarrer l'appareil. 3.3.4 Faire descendre la feuille. 3.3.5 Procéder au découpage. 3.3.6 Effectuer des ajustements et la finition. 3.3.7 Désinfecter le support. 3.3.8 Entreposer le support dans un contenant prévu à cet effet. 3.3.9 Inscrire l'information permettant d'identifier la personne sur le contenant.		
	3.4.1 Essayer l'appareil en bouche. 3.4.2 Apporter des correctifs au support, s'il y a lieu.		

TÂCHE 3 : FABRIQUER DES SUPPORTS BUCCAUX.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
	3.4.3 Donner des conseils d'entretien à la personne. 3.4.4 Consigner l'information pertinente au dossier.		

Précisions additionnelles

- Opération 3.1 : Selon la législation en vigueur, l'hygiéniste dentaire peut maintenant prendre des empreintes.
- Opération 3.3 : La fabrication de la plaque occlusale et de l'appareil d'avancement mandibulaire ne fait pas partie du champ de pratique de l'hygiéniste dentaire, mais elle ou il pourrait effectuer certaines actions liées à cette opération au laboratoire. La fabrication se déroule en laboratoire et la présence de la personne n'est pas requise.
- Opération 3.4 : Cette opération s'effectue lors d'un rendez-vous subséquent.

Rôle de l'assistante dentaire ou l'assistant dentaire :

L'assistante dentaire ou l'assistant dentaire peut réaliser les opérations 3.2 et 3.3 et peut contribuer lors de l'opération 3.1.

TÂCHE 4 : CONTRIBUER AUX TRAITEMENTS ORTHODONTIQUES ET RESTAURATEURS*.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
4.1 Effectuer la prise de données et de mesures.	4.1.1 Consulter le dossier. 4.1.2 Préparer le matériel et les instruments nécessaires. 4.1.3 Accueillir la personne. 4.1.4 Réviser le questionnaire médicodentaire. 4.1.5 Vérifier les signes vitaux de la personne. 4.1.6 Prendre des images intraorales et extraorales (radiographies, photos). 4.1.7 Prendre des empreintes pour le modèle d'étude. 4.1.8 Noter ses observations (parafunctions ou mauvaises habitudes). 4.1.9 Prendre les mesures dentaires avec ou sans la ou le dentiste ou encore l'orthodontiste (ex. : ligne médiane, rotation, déviation selon l'échelle et la classe définies pour chaque dent). 4.1.10 Obtenir la confirmation des mesures dentaires de la part de la ou du dentiste ou encore de l'orthodontiste. 4.1.11 Ajuster les mesures dentaires à partir des renseignements fournis par la ou le dentiste ou encore l'orthodontiste, s'il y a lieu. 4.1.12 Consigner au dossier les données et mesures confirmées selon les directives de la ou du dentiste ou encore de l'orthodontiste.	Travail effectué : • en se référant à la législation (ex. : activités réservées, besoin d'une ordonnance); • en clinique dentaire; • en clinique communautaire; • en clinique d'hygiène dentaire; • en collaboration, s'il y a lieu, avec : ○ la ou le dentiste; ○ l'orthodontiste. À l'aide : • du matériel nécessaire (ex. : attaches, fils, appareils); • de l'équipement et des instruments nécessaires (ex. : EPI, lampe à polymériser, guides de positionnement, résine composite, appareils); • de registres (ex. : de stérilisation); • de questionnaires de santé standards ou particuliers, s'il y a lieu (ex. : COVID-19, besoins spéciaux); • des protocoles internes; • des procédures de contrôle des infections. À partir : • du plan de traitement orthodontique; • du plan de traitement de la ou du dentiste; • des données et des approches probantes;	Produit ou résultat attendu : • rigueur (ex. : données précises et complètes); • exhaustivité (de l'information consignée au dossier); • initiative et débrouillardise; • communication positive avec la personne (éducative, pédagogique, constructive); • empathie; • collaboration; • sens de l'organisation (prévoyance, préparation adéquate du matériel, établissement de priorités); • attention soutenue et concentration; • maîtrise de soi; • dextérité (précision); • ouverture à l'égard des commentaires et de la critique constructive; • respect des précautions standards.

TÂCHE 4 : CONTRIBUER AUX TRAITEMENTS ORTHODONTIQUES ET RESTAURATEURS*.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
4.2 Présenter le plan de traitement.	4.2.1 Informer la personne des étapes du plan de traitement (ex. : explication du plan de traitement, inconfort de la personne, exigences de suivi qu'elle doit respecter, coût du traitement).	- des besoins, des préférences et de la plainte de la personne; - du dossier de la personne (papier ou électronique); - de l'autorisation parentale; - des normes de contrôle des infections; - de contre-indications ou d'autres considérations d'ordre buccodentaire; - des procédures des fabricants; - des attentes de la personne. En considérant : - les principes de développement durable (annexe 1); - les risques liés à la santé et à la sécurité au travail.	
	4.2.2 Noter au dossier les choix et les préférences de la personne.		
4.3 Effectuer la pose et le retrait d'attaches orthodontiques et d'appareils fixes.	4.3.1 Nettoyer la surface dentaire.		
	4.3.2 Préparer la dent (mordançage ou adhésif).		
4.4 Effectuer des obturations.	4.3.3 Fixer l'attache (ex. : taquet, boîtier, bague, appareil fixe).		
	4.3.4 Procéder au retrait de l'attache ou de l'appareil.		
	4.3.5 Retirer le surplus de colle ou de matériau composite.		
	4.3.6 Appliquer le fluor (ex. : vernis).		
	4.4.1 Consulter le dossier (dents à traiter et matériau obturateur).		
	4.4.2 Préparer le matériel et les instruments nécessaires.		
	4.4.3 Accueillir la personne.		
	4.4.4 Réviser le questionnaire médicodentaire.		
	4.4.5 Vérifier les signes vitaux de la personne.		
	4.4.6 Aviser la ou le dentiste des changements dans l'état de santé de la personne, s'il y a lieu.		
	4.4.7 Confirmer avec la personne le traitement prévu pour la séance en cours.		
	4.4.8 Communiquer à la personne les étapes de l'intervention.		

TÂCHE 4 : CONTRIBUER AUX TRAITEMENTS ORTHODONTIQUES ET RESTAURATEURS*.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
	Obturation en composite : 4.4.9 Effectuer le mordantage, appliquer l'adhésif, appliquer le matériau obturateur par couches successives et polymériser le matériau. Obturation en amalgame : 4.4.10 Mettre un ciment de base adapté, faire amalgamer le produit et compacter l'amalgame. 4.4.11 Apporter des correctifs, s'il y a lieu (ex. : manque ou surplus de matériau). 4.4.12 Consigner l'information pertinente au dossier.		
4.5 Enlever des points de suture.	4.5.1 Consulter le dossier. 4.5.2 Recueillir de l'information auprès de la personne, s'il y a lieu (ex. : douleur, symptômes). 4.5.3 Observer la condition de guérison en bouche. 4.5.4 Informer la ou le dentiste des conditions particulières, s'il y a lieu. 4.5.5 Retirer les points de suture en les comptant (vérifier si le nombre est conforme à l'information présente au dossier). 4.5.6 Consigner l'information pertinente au dossier.		
4.6 Poser ou retirer des pansements parodontaux.	4.6.1 Appliquer la pâte avec une spatule sur la région traitée. 4.6.2 Poser une gouttière pour stabiliser le pansement, s'il y a lieu. 4.6.3 Donner des conseils postopératoires à la personne.		

TÂCHE 4 : CONTRIBUER AUX TRAITEMENTS ORTHODONTIQUES ET RESTAURATEURS*.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
4.7 Effectuer un traitement de blanchiment à la chaise.	4.7.1 Consulter le dossier. 4.7.2 Préparer le matériel et les instruments nécessaires (ex. : gel protecteur, vitamine E, lumière, peroxyde). 4.7.3 Accueillir la personne. 4.7.4 Réviser le questionnaire médicodentaire. 4.7.5 Vérifier les signes vitaux de la personne. 4.7.6 Expliquer les étapes de la séance. 4.7.7 Obtenir le consentement de la personne. 4.7.8 Vérifier la teinte des dents avant et après la séance. 4.7.9 Prendre des photos au début et à la fin du traitement, s'il y a lieu. 4.7.10 Installer un rétracteur de tissu. 4.7.11 Appliquer le gel protecteur sur les surfaces et les tissus exposés (racines, gencives). 4.7.12 Appliquer l'agent de blanchiment par couches successives. 4.7.13 Utiliser la lumière bleue, s'il y a lieu. 4.7.14 Vérifier la teinte des dents. 4.7.15 Prolonger la durée du traitement, s'il y a lieu. 4.7.16 Rincer la bouche. 4.7.17 Montrer le résultat du traitement à la personne. 4.7.18 Suggérer, s'il y a lieu, un traitement complémentaire de blanchiment à faire à la maison. 4.7.19 Consigner l'information pertinente au dossier.		

TÂCHE 4 : CONTRIBUER AUX TRAITEMENTS ORTHODONTIQUES ET RESTAURATEURS*.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
4.8 Proposer un plan d'entretien.	4.8.1 Informer la personne ou encore sa tutrice légale ou son tuteur légal des actions à poser à la maison en lien avec l'appareil ou le traitement (ex. : hygiène, consignes de port). 4.8.2 Démontrer la procédure d'utilisation de l'appareil orthodontique, s'il y a lieu. 4.8.3 Proposer des exercices (thérapie myofonctionnelle), s'il y a lieu.		

Précisions additionnelles

- Opération 4.3 : Il existe une grande variété d'attaches et d'appareils.
- Opération 4.4 :
 - Obturation temporaire (selon le type de matériau, sans ordonnance et sans préparation de la cavité).
 - Obturation permanente (selon une ordonnance, sous anesthésie et avec préparation de la cavité par la ou le dentiste) : l'hygiéniste dentaire applique le produit anesthésiant topique avant l'arrivée de la ou du dentiste.

D'autres matériaux obturateurs pourraient être utilisés (ex. : verre ionomère) et les étapes pourraient alors varier.
- Opérations 4.5 et 4.6 : Dans les activités qui lui sont réservées, l'hygiéniste dentaire pourrait être amenée ou amené à retirer des points de suture ainsi qu'à poser ou à enlever des pansements parodontaux à la suite de chirurgies buccodentaires.

Rôle de l'assistante dentaire ou l'assistant dentaire :

L'assistante dentaire ou l'assistant dentaire collabore avec l'hygiéniste pour les opérations 4.4 (4.4.1 à 4.4.8) et 4.8, notamment dans la prise de mesures. Elle explique la procédure à la personne en attendant le dentiste pour l'opération 4.2.

* Le terme « traitements restaurateurs » dans le titre de la tâche désigne les types de restaurations considérées en thérapie réparatrice : restauration d'une structure dentaire endommagée, restauration d'une obturation défectueuse, restauration des incohérences esthétiques ou des anomalies anatomiques et physiologiques.

TÂCHE 5 : ACCOMPLIR DES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET/OU DE GESTION.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
5.1 Effectuer le service à la clientèle.	5.1.1 Prendre des appels.	Travail effectué : • en se référant à la législation (ex. : délai de conservation des dossiers); • en clinique dentaire; • en clinique communautaire; • en clinique d'hygiène dentaire; • dans le secteur public; • en pratique mobile; • en collaboration, s'il y a lieu, avec : ○ la ou le dentiste; ○ le personnel de secrétariat. À l'aide : • d'un logiciel de compilation de codes d'actes; • du dossier de la personne (papier ou électronique); • des procédures internes; • des médias sociaux ou traditionnels.	Produit ou résultat attendu : • rigueur (ex. : tenue des dossiers); • sécurité des dossiers (mise sous clé, sécurité informatique); • confidentialité; • respect des préférences de communication de la personne (ex. : texto, courriel); • qualité de l'expression orale; • qualité de la communication écrite; • esprit entrepreneurial; • esprit d'analyse; • diplomatie; • sens de l'organisation; • créativité (ex. : promotion des services offerts, sensibilisation); • valorisation de la profession et des soins dentaires (ex. : collaboration, implication dans la communauté).
	5.1.2 Questionner la personne sur ses besoins, s'il y a lieu.		
	5.1.3 Informer la personne sur les soins offerts, s'il y a lieu.		
	5.1.4 Renseigner la personne sur les tarifs, les modalités de paiement et la politique d'annulation.		
	5.1.5 Clarifier le rôle de l'hygiéniste dans une clinique d'hygiène dentaire, s'il y a lieu.		
	5.1.6 Inscrire un rendez-vous à l'horaire selon la disponibilité.		
	5.1.7 Faire des rappels de rendez-vous pour les soins d'hygiène dentaire.		
	5.1.8 Confirmer les rendez-vous de la journée suivante.		
	5.1.9 Réorganiser l'horaire selon les rendez-vous annulés, s'il y a lieu.		
	5.1.10 Effectuer un suivi après les rendez-vous.		
5.2 Planifier sa journée de travail.	5.2.1 Vérifier les rendez-vous de la journée.	À partir : • des besoins et des caractéristiques de la clientèle cible. En considérant : • les principes de développement durable (annexe 1); • les risques liés à la santé et à la sécurité au travail.	
	5.2.2 Vérifier les autres tâches prévues à l'agenda.		
	5.2.3 Ouvrir un nouveau dossier, s'il y a lieu.		
	5.2.4 Coordonner le travail des membres de l'équipe, s'il y a lieu (ex. : rencontre matinale en équipe multidisciplinaire).		
5.3 Gérer les dossiers de la clientèle.	5.3.1 Tenir les dossiers en ordre et à jour.		
	5.3.2 Classer et archiver les dossiers (papier ou numériques).		
	5.3.3 Conserver les dossiers ou les détruire selon les délais légaux.		

TÂCHE 5 : ACCOMPLIR DES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET/OU DE GESTION.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
5.4 Effectuer des opérations financières et courantes.	5.4.1 Facturer les services rendus à la personne. 5.4.2 Vérifier la codification des actes posés. 5.4.3 S'assurer du bon fonctionnement du terminal de paiement virtuel (ou d'autres modes de paiement, s'il y a lieu). 5.4.4 Faire le suivi des transferts bancaires (ex. : assurances collectives, Régie de l'assurance maladie du Québec, chèques personnels). 5.4.5 Classer les factures et les reçus. 5.4.6 Procéder aux dépôts à l'établissement financier (ex. : compte entreprise). 5.4.7 S'acquitter de tous les frais inhérents (ex. : assurances diverses, cotisations, entretien). 5.4.8 Tenir à jour ses livres et la comptabilité, s'il y a lieu. 5.4.9 Faire appel à des services professionnels, s'il y a lieu (ex. : comptable). 5.4.10 Facturer les honoraires à l'employeur (logiciel utilisé pour communiquer avec la compagnie d'assurances), s'il y a lieu. 5.4.11 Préparer la paie des employés, s'il y a lieu.		

TÂCHE 5 : ACCOMPLIR DES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET/OU DE GESTION.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
5.5 Gérer les stocks de l'équipement, du matériel et des produits.	5.5.1 Faire le suivi des stocks de l'équipement, du matériel et des produits. 5.5.2 Commander du matériel, s'il y a lieu. 5.5.3 Conclure des ententes d'achat ou de location d'équipement (service d'entretien et garantie), s'il y a lieu. 5.5.4 Effectuer la réception et l'entreposage du matériel et des produits selon les normes des fabricants. 5.5.5 S'assurer que l'entretien de l'équipement est fait selon le calendrier établi. 5.5.6 Voir au transport des déchets biomédicaux anatomiques et non anatomiques.		
5.6 Promouvoir ses services.	5.6.1 Planifier les promotions. 5.6.2 Assurer la visibilité de son entreprise. 5.6.3 Faire des relances auprès de la clientèle, lui transmettre des invitations, lui offrir des souhaits d'anniversaire, etc. (ex. : médias sociaux ou traditionnels).		
5.7 Intégrer du personnel ou des stagiaires.	5.7.1 Expliquer le fonctionnement de la clinique. 5.7.2 Faire visiter les lieux à la personne. 5.7.3 Présenter les protocoles internes, s'il y a lieu. 5.7.4 Voir à ce que tous les membres de l'équipe connaissent les normes d'asepsie et de maintenance.		

TÂCHE 5 : ACCOMPLIR DES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET/OU DE GESTION.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
	5.7.5 S'assurer que la personne est familière avec l'équipement utilisé. 5.7.6 Expliquer le fonctionnement de l'équipement ou des instruments, s'il y a lieu. 5.7.7 Former la personne à l'utilisation de l'équipement ou des instruments, s'il y a lieu. 5.7.8 Vérifier si la personne est membre de l'OHDQ. 5.7.9 Superviser la personne. 5.7.10 Participer à l'évaluation de la personne, s'il y a lieu.		

Précisions additionnelles

- Opération 5.1 : Cette opération est réalisée par les travailleuses autonomes et les travailleurs autonomes. En clinique dentaire, les secrétaires peuvent l'effectuer.
- Sous-opération 5.1.6 : Si la personne a pris son rendez-vous en ligne, l'hygiéniste dentaire vérifie si elle a bien choisi la durée par rapport aux actions nécessaires.
- Opération 5.3 : En clinique privée ou communautaire, cette opération est réalisée par le personnel de secrétariat médical.
- Opération 5.4 : Les travailleuses autonomes et les travailleurs autonomes ont mentionné que le logiciel utilisé pour cette opération permet notamment de faire des résumés. Les statistiques sont également compilées à l'aide de ce logiciel. Une section permet d'enregistrer les différents modes de paiement.
- Opération 5.5 : En clinique d'hygiène dentaire, toutes les sous-opérations de cette opération sont réalisées par les hygiénistes dentaires. Dans les autres milieux de travail, certaines sous-opérations peuvent être confiées à d'autres personnes (ex. : assistante dentaire ou assistant dentaire, membre du personnel de secrétariat médical).
- Sous-opération 5.5.2 : Dans certains milieux de travail, le renouvellement des commandes se fait automatiquement selon un calendrier prédéfini.
- Opération 5.6 : Cette opération est effectuée essentiellement par les travailleuses autonomes et les travailleurs autonomes. La promotion des services doit respecter le code de déontologie de l'OHDQ. En vue de l'ouverture d'une clinique, la future ou le futur propriétaire fait affaire avec une agence (marketing) pour établir son image de marque, déterminer le nom de son entreprise, concevoir une vidéo promotionnelle (selon ses choix), etc. Après l'ouverture, elle ou il s'occupe de la promotion de son entreprise.
Les participantes à l'atelier ont mentionné l'importance d'avoir la fibre entrepreneuriale pour ouvrir une clinique d'hygiène dentaire.
Le logiciel de prise de rendez-vous en ligne et le logiciel de la clinique sont interreliés (ils se communiquent des informations).
- Opération 5.7 : Les participantes propriétaires d'une clinique ont mentionné qu'elles avaient peu ou pas de personnel, mais qu'elles préoyaient en recruter dans un avenir rapproché (secrétaire, hygiéniste dentaire et dentiste).

Rôle de l'assistante dentaire ou l'assistant dentaire :

En pratique privée ou communautaire, l'assistante dentaire ou l'assistant dentaire peut contribuer aux opérations suivantes : 5.1 ,5.2, 5.3, 5.5 (passer les commandes), ainsi que pour certaines sous-opérations de l'opération 5.7.

TÂCHE 6 : ENTRETENIR L'ÉQUIPEMENT, LES INSTRUMENTS ET LES AIRES DE TRAVAIL.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
6.1 Nettoyer les aires de travail et le matériel.	6.1.1 Se défaire du matériel à usage unique et des déchets biomédicaux. 6.1.2 Transporter des instruments vers l'URDM ou l'aire de décontamination. 6.1.3 Préparer le transport des instruments souillés, s'il y a lieu (bacs de transport). 6.1.4 Désinfecter tout le matériel utilisé dans l'aire de travail (ex. : lunettes, chaînette, loupes, visière). 6.1.5 Désinfecter toutes les surfaces de travail et l'équipement fixe (ex. : comptoir, chaise, plateau). 6.1.6 Traiter les tubulures (ex. : succion d'eau ou d'un produit nettoyant, trempage). 6.1.7 Drainer les lignes d'air et d'eau entre les rendez-vous (seringues à air et à eau, turbine). 6.1.8 S'assurer de la propreté des lieux de travail.	Travail effectué : • en se référant à la législation (ex. : <i>Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, prévu par le Code des professions</i>; directive nationale [240222] de la santé dentaire publique); • en clinique dentaire; • en clinique communautaire; • en clinique d'hygiène dentaire; • dans le secteur public; • en pratique mobile; • en collaboration, s'il y a lieu, avec : ○ des collègues (ex. : hygiénistes dentaires, assistantes dentaires et assistants). À l'aide : • de l'équipement, du matériel, des instruments et des produits (ex. : EPI, URDM); • de l'équipement portatif, s'il y a lieu; • des registres de stérilisation; • des procédures internes; • des procédures de contrôle des infections.	Produit ou résultat attendu : • respect des précautions standards; • respect des procédures établies; • souci du travail bien fait; • vigilance; • rigueur (perfectionnisme, souci du détail, sécurité des instruments, vérification des pièces); • sens de l'organisation. Processus suivi : • transport d'instruments vers l'URDM.
	6.2.1 Brosser les instruments, s'il y a lieu. 6.2.2 Traiter les instruments dans une solution enzymatique. 6.2.3 Traiter les instruments à l'aide d'ultrasons, s'il y a lieu. 6.2.4 Placer les instruments dans le laveur-décontaminateur, s'il y a lieu. 6.2.5 Huiler les instruments, s'il y a lieu (instruments à moteur rotatif).		

TÂCHE 6 : ENTREtenir L'ÉQUIPEMENT, LES INSTRUMENTS ET LES AIRES DE TRAVAIL.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
	6.2.6 Emballer les instruments, s'il y a lieu. 6.2.7 Insérer les bandes tests à l'intérieur des emballages, s'il y a lieu. 6.2.8 Placer les instruments dans le stérilisateur, s'il y a lieu. 6.2.9 Remplir les registres, s'il y a lieu.	À partir : - des protocoles établis (ex. : santé publique, Santé Canada, Services aux Autochtones Canada, URDM); - du guide d'utilisation ou de nettoyage; - des procédures établies par les fabricants de l'équipement, des appareils et des produits; - des règles d'élimination du matériel à usage unique ou des déchets biomédicaux; - des normes de contrôle des infections.	
6.3 Voir à l'entretien de l'équipement et des instruments.	6.3.1 Effectuer la vidange et l'ajout des liquides dans le stérilisateur et le bac ultrasonique. 6.3.2 Affûter les instruments, s'il y a lieu. 6.3.3 Vérifier l'efficacité des pointes ultrasoniques. 6.3.4 S'assurer du bon fonctionnement du ou des stérilisateur(s) au moyen de tests biologiques. 6.3.5 Entretien de la chaise dentaire (ex. : application d'un produit protecteur de cuir, nettoyage des filtres de succion). 6.3.6 Entretien de l'appareil de restauration en céramique et l'appareil utilisé pour les plaques occlusales. 6.3.7 Entretien de l'appareil à succion (salle des machines). 6.3.8 Assurer l'inspection annuelle de l'équipement (surtout dans le secteur privé). 6.3.9 Changer les tubulures et les fils abîmés ou voir à leur réparation (ex. : fil de l'appareil ultrasonique, tubulure de succion).	En considérant : - les principes de développement durable (annexe 1); - les risques liés à la santé et à la sécurité au travail.	

TÂCHE 6 : ENTREtenir L'ÉQUIPEMENT, LES INSTRUMENTS ET LES AIRES DE TRAVAIL.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
	6.3.10 S'assurer du bon fonctionnement du défibrillateur externe automatisé. 6.3.11 Tenir à jour le stock complet de la trousse de premiers soins (contenu). 6.3.12 S'assurer de la mise à jour des produits utilisés (date de péremption). 6.3.13 Remplir les registres, s'il y a lieu.		

Précision additionnelle

- Opération 6.1 : Cette opération est réalisée entre les rendez-vous.

TÂCHE 7 : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION EN SANTÉ PUBLIQUE.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
7.1 Organiser les activités de dépistage.	7.1.1 Obtenir de l'information sur les groupes cibles (ex. : listes). 7.1.2 Vérifier l'existence de dossiers, s'il y a lieu (ex. : personne bénéficiant déjà d'un suivi). 7.1.3 Établir les horaires des visites et les déplacements dans les différents milieux. 7.1.4 Établir l'horaire de transport de l'équipement portable, s'il y a lieu. 7.1.5 Réserver des locaux. 7.1.6 Transmettre des demandes au transporteur, s'il y a lieu (ex. : réservation, déplacement d'équipement). 7.1.7 Communiquer l'horaire de dépistage à ses collaboratrices et à ses collaborateurs. 7.1.8 Envoyer une demande à l'URDM (stérilisation).	Travail effectué : • en se référant à la législation (ex. : activités réservées, besoin d'une ordonnance); • dans le secteur public; • dans la communauté (ex. : en milieu scolaire, dans un centre de la petite enfance, à domicile, en zone urbaine ou rurale); • auprès de groupes cibles; • en collaboration avec : ○ les intervenantes et les intervenants de première ligne; ○ l'équipe multidisciplinaire; ○ les partenaires des différents milieux (ex. : milieu scolaire, CLSC, organisme communautaire).	Produit ou résultat attendu : • sens de l'organisation; • autonomie (dans le respect des limites de la profession et de la structure interne); • respect des précautions standards; • exhaustivité (de l'information consignée au dossier); • initiative; • communication positive avec la personne (éducative, pédagogique, constructive); • empathie (personne, parents, entourage); • capacité d'adaptation (ex. : compromis, flexibilité); • bienveillance; • dextérité (précision); • confidentialité; • créativité.
	7.2.1 Préparer l'équipement et le matériel (montage, nettoyage, désinfection). 7.2.2 Accueillir la personne (expliquer, rassurer). 7.2.3 Procéder au dépistage dentaire (ex. : CAOD*, PUFA*, BET*, scellant). 7.2.4 Remplir les formulaires requis et les requêtes professionnelles. 7.2.5 Consigner l'information, s'il y a lieu (ex. : grille, dossier). 7.2.6 Valider l'admissibilité de la personne, s'il y a lieu.	À l'aide : • de l'équipement, du matériel et des instruments (ex. : EPI, miroirs, explorateurs); • de l'équipement portable; • d'un logiciel de compilation de codes d'actes; • de registres (ex. : de stérilisation); • de questionnaires de santé standards ou particuliers, s'il y a lieu (ex. : COVID-19, besoins spéciaux);	

TÂCHE 7 : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION EN SANTÉ PUBLIQUE.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
	7.2.7 Obtenir le consentement verbal ou écrit de la personne ou encore de sa tutrice légale ou de son tuteur légal. 7.2.8 Relever le besoin de traitement prioritaire, s'il y a lieu (BET*). 7.2.9 Informer la personne ou encore sa tutrice légale ou son tuteur légal de la situation, s'il y a lieu. 7.2.10 Remettre le formulaire à la personne ou encore à l'enseignante ou l'enseignant, s'il y a lieu (ex. : autorisation, BET*). 7.2.11 Conseiller la personne, s'il y a lieu. 7.2.12 Ranger l'équipement et le matériel, s'il y a lieu (ex. : bacs, produits de nettoyage). 7.2.13 Référer la personne à une ressource externe, s'il y a lieu.	- des procédures internes (ex. : ouverture de dossiers, stérilisation); - des procédures de contrôle des infections; - de grilles de dépistage; - des formulaires standardisés; - des directives nationales sur la stérilisation et le transport externe des dispositifs médicaux; - du Guide pour un <i>consentement libre et éclairé en santé dentaire publique</i>. À partir : - d'un programme de santé dentaire publique; - de l'autorisation parentale; - des besoins, des préférences et de la plainte de la personne; - du dossier de la personne (papier ou électronique); - de contre-indications ou d'autres considérations d'ordre buccodentaire; - de la plateforme Environnement numérique d'apprentissage (ENA) pour la pratique en CHSLD; - du bottin scolaire (élèves et groupes); - des normes de contrôle des infections.	
7.3 Effectuer des soins préventifs.	7.3.1 Planifier les séances de soins, s'il y a lieu (ex. : horaires, transport). 7.3.2 Vérifier si la personne a un dossier ouvert (dans le système informatique). 7.3.3 Remplir une demande d'ouverture de dossier, s'il y a lieu. 7.3.4 Créer de nouveaux dossiers en y insérant les formulaires requis. 7.3.5 Apporter les dossiers sur les lieux des soins. 7.3.6 Préparer l'équipement et le matériel (montage, nettoyage, désinfection).		

TÂCHE 7 : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION EN SANTÉ PUBLIQUE.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
	7.3.7 Accueillir la personne (expliquer, rassurer). 7.3.8 Procéder au scellement de puits et de sillons, s'il y a lieu. 7.3.9 Procéder à l'application d'un agent anticariogène, s'il y a lieu (ex. : vernis fluoré, FDA). 7.3.10 Procéder à la réalisation des soins périodiques, s'il y a lieu (ex. : soins inscrits au dossier). 7.3.11 Procéder au nettoyage de la ou des prothèses dentaires amovibles, s'il y a lieu. 7.3.12 Procéder à l'identification de la ou des prothèses dentaires amovibles, s'il y a lieu. 7.3.13 Discuter avec l'infirmière ou l'infirmier, s'il y a lieu. 7.3.14 Consigner l'information au dossier. 7.3.15 Ranger l'équipement et le matériel, s'il y a lieu (ex. : bacs, produits de nettoyage).	En considérant : - les principes de développement durable (annexe 1); - les risques liés à la santé et à la sécurité au travail.	
7.4 Effectuer des tâches administratives.	7.4.1 Recueillir les formulaires d'autorisation. 7.4.2 Effectuer la mise à jour annuelle des dossiers (ex. : ajout de formulaires). 7.4.3 Classer les dossiers. 7.4.4 Fermer des dossiers, s'il y a lieu. 7.4.5 Faire le suivi du programme (ex. : données statistiques, rédaction des rapports et des bilans annuels).		

TÂCHE 7 : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION EN SANTÉ PUBLIQUE.			
Opérations	Sous-opérations	Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
7.5 Collaborer à la mise en œuvre des soins d'hygiène dentaire.	7.4.6 Commander du matériel (stocks, formulaires, approbations). 7.4.7 Classer le matériel reçu. 7.4.8 Saisir les données dans le système.		
	7.5.1 Offrir du soutien à l'évaluation de la condition buccodentaire, s'il y a lieu. 7.5.2 Discuter avec l'intervenante ou l'intervenant de première ligne des besoins de la personne, s'il y a lieu. 7.5.3 Offrir de l'aide aux intervenantes et aux intervenants dans la réalisation des soins d'hygiène dentaire quotidiens, s'il y a lieu. 7.5.4 Discuter des besoins de la personne avec la famille de celle-ci, s'il y a lieu.		

Précisions additionnelles

- Sous-opération 7.5.3 : Cette sous-opération peut être réalisée auprès de préposées et de préposés aux bénéficiaires dans un CHSLD ou d'éducatrices et d'éducateurs en service de garde en ce qui a trait au processus de mise en place d'un programme de brossage quotidien supervisé.

*CAOD : Indice traduisant le nombre de dents (D) cariées (C), absentes (A) ou obturées (O) pour cause de carie.

* PUFA : Indice permettant d'évaluer la présence d'une pulpe visible (P), d'une ulcération de la muqueuse buccale causée par des fragments dentaires ou radiculaires (U), d'une fistule (F) ou d'un abcès (A).

* BET : Besoin évident de traitement de la carie dentaire.

3. Données quantitatives sur les tâches

Les spécialistes de la profession ont évalué, de façon individuelle et à la lumière de leur expérience, l'occurrence de chacune des tâches, le temps de travail qui y est accordé, leur degré de difficulté et leur importance. Il importe de souligner que ces données sont fournies à titre indicatif.

Les données quantitatives fournies sur les tâches permettent d'apprécier leur valeur relative. Chaque tableau de cette section présente les résultats moyens du groupe.

3.1 Occurrence des tâches

Il arrive qu'une tâche ait une fréquence d'occurrence relativement élevée ou relativement faible selon certaines caractéristiques de l'emploi (secteur, taille de l'entreprise, etc.). L'occurrence d'une tâche correspond, en pourcentage, au nombre d'hygiénistes dentaires qui exerce cette tâche dans leur entreprise ou leur établissement.

Les spécialistes de la profession ont répondu à la question : « Dans votre entreprise ou établissement, quel est le pourcentage d'hygiénistes dentaires en plein exercice qui effectuent cette tâche? ».

Dans le tableau suivant, la première colonne indique le nombre d'organisations où les hygiénistes dentaires exercent la tâche et la deuxième, le pourcentage moyen d'hygiénistes qui l'effectuent.

TÂCHES	N ^{bre} /X	% ⁷
Tâche 1 : Évaluer la condition buccodentaire	13/13	99,9
Tâche 2 : Prodiquer des soins et des traitements préventifs	13/13	99,9
Tâche 3 : Fabriquer des supports buccaux	7/13	22,3
Tâche 4 : Contribuer aux traitements orthodontiques et restaurateurs	8/13	30,9
Tâche 5 : Accomplir des activités administratives et/ou de gestion	13/13	68,3
Tâche 6 : Entretenir l'équipement, les instruments et les aires de travail	13/13	83,9
Tâche 7 : Assurer la mise en œuvre des programmes de prévention en santé publique	5/13	23,6

⁷ Certaines réponses ont été soustraites du calcul en raison d'irrégularités constatées quant aux informations fournies.

3.2 Temps de travail

Pour la profession d'hygiéniste dentaire en plein exercice, le temps de travail consacré à chaque tâche est estimé sur une base annuelle.

Les spécialistes de la profession ont répondu à la question suivante : « Dans votre entreprise ou établissement, quel est le pourcentage de temps de travail que vous consacrez à l'exécution de cette tâche? »

Pour chacune des tâches, la première colonne indique le nombre de spécialistes de la profession qui l'exercent et la deuxième colonne, le pourcentage de temps qu'elles y consacrent en moyenne.

TÂCHES	N ^{bre} /X	%
Tâche 1 : Évaluer la condition buccodentaire	13/13	20,1
Tâche 2 : Prodiquer des soins et des traitements préventifs	13/13	33,6
Tâche 3 : Fabriquer des supports buccaux	6/13	5,8
Tâche 4 : Contribuer aux traitements orthodontiques et restaurateurs	7/13	6,3
Tâche 5 : Accomplir des activités administratives et/ou de gestion	12/13	18,9
Tâche 6 : Entretenir l'équipement, les instruments et les aires de travail	13/13	11,4
Tâche 7 : Assurer la mise en œuvre des programmes de prévention en santé publique	4/13	50,0

3.3 Difficulté des tâches

La difficulté d'une tâche est établie par une évaluation du degré d'aisance ou d'effort, du point de vue tant physique qu'intellectuel, associé à sa réalisation.

Les spécialistes de la profession ont répondu à la question suivante : « Pour une travailleuse ou un travailleur en plein exercice, quel est le degré de difficulté lié à l'exécution de cette tâche (sur une échelle graduée de 1 à 4)? ».

Les données cueillies auprès des 13 spécialistes de la profession sont présentées en résultats moyens du groupe dans le tableau suivant :

TÂCHES	N ^{bre} /X	1 Très facile	2 Facile	3 Difficile	4 Très difficile	Moyenne
Tâche 1 : Évaluer la condition buccodentaire	13/13	1	8	3	1	2,3
Tâche 2 : Prodiguer des soins et des traitements préventifs	13/13	1	4	5	3	2,8
Tâche 3 : Fabriquer des supports buccaux	7/13	1	4	2		2,1
Tâche 4 : Contribuer aux traitements orthodontiques et restaurateurs	8/13	3	3	2		1,9
Tâche 5 : Accomplir des activités administratives et/ou de gestion	12/13	3	5	4		2,0
Tâche 6 : Entretenir l'équipement, les instruments et les aires de travail	13/13	2	9	2		2,0
Tâche 7 : Assurer la mise en œuvre des programmes de prévention en santé publique	4/13		3	1		2,2

Légende :

1. Tâche très facile

La tâche comporte peu de risques d'erreurs; elle ne demande pas d'effort physique ou mental particulier. L'exécution de la tâche est moins difficile que la moyenne.

2. Tâche facile :

La tâche comporte quelques risques d'erreurs; elle demande un effort physique ou mental minime.

3. Tâche difficile :

La tâche comporte plusieurs risques d'erreurs; elle demande un bon effort physique ou mental particulier. L'exécution de la tâche est plus difficile que la moyenne.

4. Tâche très difficile

La tâche comporte un risque élevé d'erreurs; elle demande un effort physique ou mental appréciable. La tâche compte parmi les plus difficiles de la profession.

3.4 Importance des tâches

L'importance d'une tâche est établie par une évaluation de son caractère prioritaire ou urgent, ou encore de son caractère essentiel ou obligatoire.

Les spécialistes de la profession ont répondu à la question suivante : « Dans votre entreprise ou établissement, quel est le degré d'importance lié à l'exécution de cette tâche (sur une échelle graduée de 1 à 3)? ». ».

TÂCHES	N ^{bre} /X	1 Peu imp.	2 Imp.	3 Très imp.	Moyenne
Tâche 1 : Évaluer la condition buccodentaire	13/13		2	11	2,8
Tâche 2 : Prodiguier des soins et des traitements préventifs	13/13			13	3,0
Tâche 3 : Fabriquer des supports buccaux	9/13	1	4	4	2,3
Tâche 4 : Contribuer aux traitements orthodontiques et restaurateurs	8/13		3	5	2,6
Tâche 5 : Accomplir des activités administratives et/ou de gestion	13/13		6	7	2,5
Tâche 6 : Entretenir l'équipement, les instruments et les aires de travail	13/13		3	10	2,8
Tâche 7 : Assurer la mise en œuvre des programmes de prévention en santé publique	4/13			4	3,0

Légende :

1. Tâche peu importante

Une mauvaise exécution de la tâche pourrait s'avérer assez coûteuse ou dangereuse ou mener à l'obtention d'un résultat médiocre.

2. Tâche importante

Une mauvaise exécution de la tâche pourrait entraîner des coûts supplémentaires importants, des blessures, des accidents, etc.

3. Tâche très importante

Une mauvaise exécution de la tâche pourrait avoir des conséquences très importantes en matière de coûts, de sécurité, etc.

4. Connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs

L'accomplissement des tâches de la profession d'hygiéniste dentaire exige des connaissances, des habiletés, des comportements socioaffectifs. Ceux-ci ont été déterminés par les spécialistes de la profession participant à l'atelier d'analyse de profession.

4.1 Connaissances

Les connaissances suivantes touchent aux principales notions et aux principaux concepts relatifs aux sciences, aux arts ainsi qu'aux législations, aux technologies et aux techniques nécessaires à l'exercice de la profession.

Mathématiques

Des connaissances de base sont requises en trigonométrie et en statistique pour choisir et appliquer des méthodes de calcul fiables ou interpréter des données. Des habiletés de calcul mental et des connaissances en mathématiques sont également utiles pour repérer des anomalies dans la prise de mesures, le fonctionnement des instruments ou des données statistiques.

Chimie

Des connaissances relatives à la composition chimique, à la structure et aux propriétés des substances, aux processus chimiques ainsi qu'à leurs transformations sont nécessaires. Cela comprend l'utilisation des produits chimiques, leurs interactions, les signes de danger qui leur sont liés, les techniques de production et les méthodes d'élimination.

Biologie

Certaines notions de base en matière d'anatomie, d'anatomie buccodentaire, de physiologie et de métabolisme des systèmes impliqués dans le fonctionnement de l'organisme humain en ce qui concerne la santé sont requises, notamment pour examiner les structures de la tête et du cou ainsi que l'anatomie de la cavité buccale et établir des liens entre la nutrition et la santé buccodentaire ou le système nerveux et musculosquelettique. Des notions sont aussi nécessaires en ce qui a trait à la microbiologie (ex. : contrôle des infections et mécanismes de défense).

Nutrition

Des connaissances permettant d'analyser des habitudes alimentaires afin d'établir un plan d'hygiène dentaire et l'effet de la nutrition sur la santé buccodentaire sont requises.

Pathologies buccodentaires

Il est nécessaire de posséder des connaissances sur les maladies buccodentaires, leurs caractéristiques, leurs conséquences et leur évolution possible.

Pathologies systémiques et pharmacologie

Certaines connaissances permettant d'assurer la santé et la sécurité de la cliente ou du client sont importantes (ex. : principes de pharmacologie, médicaments utilisés en dentisterie).

Radiologie

Des connaissances en radiologie sont requises pour comprendre et expliquer les principes liés à la radiation, à ses effets, à la radioprotection, au fonctionnement de l'équipement de radiologie, à la prise de radiographies intraorales et extraorales de même qu'au repérage d'anomalies.

Dentisterie

Des connaissances spécifiques au domaine de la dentisterie sont nécessaires, notamment les notions liées aux traitements préventifs, au blanchiment des dents, à la prosthodontie, à l'orthodontie, à la dentisterie opératoire, à l'instrumentation parodontale ainsi qu'aux autres types d'équipement ou d'appareils utilisés dans le domaine, aux techniques d'entretien et d'affûtage des instruments, aux produits d'hygiène, aux techniques d'anesthésie topique et locale ou aux techniques de prise d'empreintes et de fabrication de modèles et de supports.

Marketing social

Il est recommandé de connaître des principes et des méthodes de présentation, de promotion et de vente de produits et de services. Cela comprend des stratégies et des tactiques de marketing à utiliser sur les réseaux sociaux, la démonstration de produits ou la valorisation de la profession et des soins dentaires. Il peut aussi s'agir de promouvoir la santé buccodentaire par la collaboration et la participation aux activités communautaires.

Administration et gestion

Des connaissances relatives à la gestion de bureau et inhérentes aux activités de l'hygiéniste dentaire sont requises, notamment les notions qui concernent le service à la clientèle et l'« approche de soins » (principes et processus liés à la prestation de services personnalisés et au service à la clientèle, à l'évaluation des besoins de celle-ci, au respect des normes de qualité en matière de services et à l'évaluation de la satisfaction de la clientèle), la planification du travail (gestion du temps et des priorités), la gestion des dossiers de la clientèle de même que les procédures et les systèmes d'administration (ex. : élaboration de formulaires, procédures).

Des notions de base en comptabilité peuvent aussi être requises pour la facturation, les achats et la gestion des stocks ainsi que pour d'autres opérations financières courantes (ex. : dépôts, cotisations, assurances).

Des connaissances sur des techniques de recherche d'information et d'interprétation de données et d'informations sont également nécessaire dans ce domaine en constante évolution.

Technologies, appareillage et instrumentation

Il est recommandé de posséder des connaissances relatives à l'utilisation de matériel, d'appareils et d'instruments spécialisés de pointe, notamment pour le contrôle, la surveillance, le calibrage et l'ajustement des instruments de précision utilisés par l'hygiéniste dentaire en plus de l'utilisation de logiciels bureautiques, de logiciels de communication ainsi que de navigateurs Internet.

Communication et relations interpersonnelles

Des connaissances en matière de communication sont requises, notamment au regard de la terminologie utilisée dans le domaine et de la dynamique des relations interpersonnelles entretenues dans une équipe de travail (ex. : formuler des commentaires constructifs, adopter les attitudes requises envers la clientèle et les collègues). Des techniques de communication sont également utiles pour interagir de manière professionnelle, notamment à l'aide d'outils technologiques dans différents contextes (ex. : communication avec des personnes de l'équipe interne ou de l'extérieur, étiquette dans l'utilisation du courriel). De plus, il est important de posséder des connaissances liées à la gestion des dossiers de la clientèle (ex. : formulaire d'autorisation, suivi, données et information à jour) de même qu'au français écrit pour la production de rapports et de documents destinés à ses collaboratrices et à ses collaborateurs, à la clientèle ou au grand public (image de l'entreprise et professionnalisme).

En outre, il est recommandé de connaître les techniques permettant de sensibiliser la clientèle à l'importance de la santé buccodentaire ainsi que d'enseigner les méthodes de soins. Il est important de savoir adapter ces techniques au contexte (ex. : situation individuelle ou de groupe, caractéristiques de la cliente ou du client). Ces connaissances sont requises pour toutes les activités liées à la promotion et à la prévention en ce qui concerne la santé buccodentaire.

Communication en langue seconde

Une connaissance de l'anglais est requise pour établir un lien avec la clientèle, selon les milieux et les collaboratrices ou les collaborateurs, ainsi que pour comprendre diverses ressources documentaires disponibles en anglais seulement (ex. : manuel, guide, rapport de recherche, données probantes).

Sociologie

Des notions en matière d'inclusion, de diversité et de sécurisation culturelle sont requises pour comprendre le cadre de référence (ex. : valeur, principes, éducation) et les besoins particuliers de la clientèle, des collaboratrices et des collaborateurs, des familles et des divers milieux.

Lois et réglementation

La connaissance des lois et de la réglementation en vigueur est essentielle pour pouvoir effectuer des tâches dans le respect de la déontologie et des limites de la profession (Ordre des hygiénistes dentaires du Québec). La compréhension des lois et de la réglementation relatives aux domaines de la pharmacologie et de la protection de l'environnement peut aussi être un atout de même que la connaissance des normes utilisées dans les différents milieux, qui permet d'offrir des services et des produits ainsi que d'adopter des procédures de travail conformes aux attentes et aux standards établis. Enfin, il est important de connaître les caractéristiques des documents légaux utilisés (ex. : confidentialité, autorisation parentale), pour comprendre la finalité, les limites et la portée des soins à offrir, ainsi que la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail.

Techniques et procédures particulières

Des connaissances relatives aux principes de déplacement sécuritaire des personnes, aux techniques de transport d'équipement lourd et aux procédures de gestion des déchets toxiques sont exigées pour un travail sécuritaire.

4.2 Habiletés cognitives

Les habiletés cognitives présentées ci-dessous ont trait aux principales stratégies intellectuelles utilisées dans l'exercice de la profession :

- Capacité à agir à titre d'agent de prévention, d'éducation et de promotion;
- Capacité à communiquer de manière positive et constructive;
- Capacité à faire preuve d'autonomie;
- Capacité à maintenir des relations de confiance;
- Capacité à prendre des initiatives;
- Capacité à résoudre des problèmes;
- Capacité à travailler « à l'aveugle » (sans accès direct);
- Capacité à travailler en équipe multidisciplinaire;
- Capacité d'analyse et d'observation;
- Capacité d'attention et de concentration;
- Capacité d'écoute;
- Capacité de jugement clinique;
- Capacité à persévérer sous pression ou dans l'adversité (tolérance au stress);
- Capacité de raisonnement éthique;
- Capacité à développer un raisonnement logique et rigoureux (pensée critique);
- Capacité à prendre des décisions et à en évaluer les conséquences;
- Habiletés relationnelles et communicationnelles;
- Capacité à remarquer des changements (sens de l'observation).

4.3 Habiletés physiques et kinesthésiques

Les habiletés physiques et kinesthésiques ont trait à l'exécution et au contrôle des gestes et des mouvements. Les plus importantes dans l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire sont les suivantes :

- Coordination des mouvements;
- Techniques de manœuvre spécialisées;
- Force physique;
- Dextérité digitale;
- Dextérité manuelle;
- Précision du contrôle;
- Stabilité « bras-main ».

4.4 Habiletés perceptives

Les habiletés perceptives sont des capacités sensorielles grâce auxquelles une personne saisit consciemment par les sens ce qui se passe dans son environnement.

Dans la profession d'hygiéniste dentaire, les principales habiletés perceptives sont les suivantes :

- Reconnaissance du niveau de contact, de pression ou de douleur;
- Capacité à décoder le langage non verbal de la clientèle;
- Reconnaissance d'odeurs ou de bruits inhabituels;
- Capacité à exécuter avec précision des mouvements sans voir;
- Sens aiguisé de l'observation.

4.5 Comportements socioaffectifs

Les comportements socioaffectifs sont une manière d'agir, de réagir et d'entrer en relation avec les autres. Ils traduisent des attitudes et sont liés à des valeurs personnelles ou professionnelles ou encore à l'éthique professionnelle.

Dans la profession d'hygiéniste dentaire, les comportements socioaffectifs portent sur les aspects suivants :

- Humilité (reconnaître ses propres capacités et limites);
- Intelligence émotionnelle (relations, communication, connaissance et gestion de soi);
- Pratique réflexive (autoévaluation de sa pratique, détermination d'objectifs d'actualisation de ses connaissances et d'intégration de nouvelles compétences);
- Professionnalisme (respect des normes et des attentes établies, communication adéquate et positive, souci de son image et de son rôle professionnels, respect de la confidentialité);
- Respect (de soi, des autres, des valeurs de la cliente ou du client, des obligations et des responsabilités législatives et professionnelles de l'hygiéniste dentaire);
- Sens de l'engagement (dans sa pratique et envers les autres);
- Sens des relations interpersonnelles;
- Entrepreneurat;
- Approche client ou sens du service.

5. Niveaux d'exercice

Les niveaux d'exercice de la profession correspondent à des degrés de complexité dans l'exercice d'une profession. Ils rendent compte des besoins du marché du travail en matière d'employabilité ou de spécialité.

Une brève recherche, faite lors de la préparation de l'atelier, permet de croire que la profession à l'étude ne comporte pas de niveaux d'exercice.

Renseignements complémentaires

Glossaire relatif aux rapports d'analyse de profession

Analyse d'une profession

L'analyse d'une profession a pour objet de faire le portrait le plus complet possible du plein exercice d'une profession. Elle consiste principalement en une description des caractéristiques de la profession, des tâches et des opérations, accompagnée de leurs conditions et exigences de réalisation, de même qu'en une détermination des fonctions, des connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs requis.

Deux formules peuvent être utilisées : la nouvelle analyse, qui vise la création de la source d'information initiale, et l'actualisation d'une analyse, qui est la révision de cette information.

Comportements socioaffectifs

Les comportements socioaffectifs sont une manière d'agir, de réagir et d'entrer en relation avec les autres. Ils traduisent des attitudes et ils sont liés à des valeurs personnelles ou professionnelles.

Conditions de réalisation de la tâche

Les conditions de réalisation sont les modalités et les circonstances qui ont un effet déterminant sur la réalisation d'une tâche et font état, notamment, de l'environnement de travail, des risques pour la santé et la sécurité au travail, de l'équipement, du matériel et des ouvrages de référence utilisés dans l'accomplissement de la tâche.

Connaissances

Les connaissances sont des notions et des concepts relatifs aux sciences, aux arts ainsi qu'aux législations, aux technologies et aux techniques nécessaires dans l'exercice d'une profession.

Exigences de réalisation de la tâche

Les exigences de réalisation sont les critères de qualité et les aptitudes requises pour qu'une tâche soit réalisée de façon satisfaisante.

Fonction

Une fonction est un ensemble de tâches liées entre elles et se définit par les résultats du travail.

Habiletés cognitives

Les habiletés cognitives ont trait aux stratégies intellectuelles utilisées dans l'exercice d'une profession.

Habiletés physiques et kinesthésiques

Les habiletés physiques et kinesthésiques ont trait à la coordination, à l'exécution et au contrôle de gestes et de mouvements.

Habiletés perceptives

Les habiletés perceptives sont des capacités sensorielles grâce auxquelles une personne saisit consciemment par les sens ce qui se passe dans son environnement.

Niveaux d'exercice de la profession

Les niveaux d'exercice de la profession correspondent à des degrés de complexité dans l'exercice d'une profession.

Opérations

Les opérations sont les actions qui décrivent les étapes de réalisation d'une tâche et permettent d'établir le « comment » pour l'atteinte du résultat. Elles sont rattachées à la tâche et liées entre elles.

Plein exercice de la profession

Le plein exercice de la profession correspond au niveau où les tâches de la profession sont exercées de façon autonome et avec la maîtrise nécessaire par la plupart des personnes.

Profession

La profession correspond à tout type de travail déterminé, manuel ou non, effectué pour le compte d'un employeur ou pour son propre compte, et dont on peut tirer ses moyens d'existence.

Dans ce document, le mot « profession » possède un caractère générique et recouvre l'ensemble des acceptions habituellement utilisées : métier, profession, occupation⁸.

Résultats du travail

Les résultats du travail consistent en un produit, un service ou une décision.

Sous-opérations

Les sous-opérations sont les actions qui précisent les opérations et permettent d'illustrer des détails du travail, souvent des méthodes et des techniques.

Tâches

Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice de la profession analysée. Une tâche est structurée, autonome et observable. Elle a un début déterminé et une fin précise. Dans l'exercice d'une profession, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat d'une tâche doit présenter une utilité particulière et significative.

⁸ La notion de fonction de travail utilisée au ministère de l'Enseignement supérieur correspond, à peu de chose près, à la notion de métier ou de profession.

Lexique relatif à la profession à l'étude

Ce rapport d'analyse de profession est assorti d'un lexique qui vise à favoriser la compréhension des lecteurs de certains termes issus de la profession.

Déplaquage

Le déplaquage désigne la perturbation et l'élimination du biofilm buccal et de ses sous-produits des surfaces radiculaires et des espaces sulculaires ou des poches.

Diagnostic

En médecine dentaire, le diagnostic est l'opinion donnée par la ou le dentiste sur l'état de santé buccodentaire d'une personne. Il indique la présence ou l'absence d'une maladie ou d'une déficience. Dans les activités réservées à l'hygiéniste dentaire, le terme « examen diagnostique » est synonyme de « test diagnostique ». Il s'agit d'un test pouvant être fait durant ou après l'examen clinique et ayant pour but de recueillir des données additionnelles afin d'établir un diagnostic. Il est effectué selon une ordonnance.

Plan de soins d'hygiène dentaire

Le plan de soins d'hygiène dentaire est conçu par l'hygiéniste dentaire pour prévenir ou contrôler un problème de santé buccodentaire et promouvoir la santé buccodentaire auprès d'une cliente ou d'un client.

La sélection de soins et d'interventions en hygiène dentaire est basée sur une analyse approfondie des données tirées de l'évaluation de la condition buccodentaire de la cliente ou du client. Ces données sont triangulées pour développer un plan adapté aux besoins de la personne, lequel peut présenter les principales composantes suivantes :

- Contrôle du biofilm dentaire;
- Débridement parodontal non chirurgical et détartrage supra-gingival ou sous-gingival;
- Polissage sélectif des dents;
- Conseils individualisés liés à la nutrition, aux habitudes de vie de la cliente ou du client et à leurs impacts sur sa santé buccodentaire;
- Utilisation d'agents anticariogènes et désensibilisants;
- Agents de scellement de puits et de sillons;
- Obturations temporaires;
- Recommandation et fabrication de protecteurs buccaux.

Plan de traitement

Le plan de traitement consiste dans la planification logique et adaptée de la séquence des traitements à prodiguer selon la nature des maladies et des déficiences diagnostiquées. Il peut être définitif ou provisoire.

Le plan de traitement inclut toutes les interventions essentielles qui doivent être pratiquées par les professionnelles et les professionnels ou les personnes habilitées à le faire par la loi et la cliente ou le client.

La détermination d'un plan de traitement n'inclut ni la réserve de sa réalisation ni la surveillance de celle-ci. Donc, l'exécution du plan de traitement déterminé peut être confiée à quiconque, pourvu que ce soit en conformité avec les activités réservées aux autres professionnelles et professionnels.

Polissage sélectif

Le polissage sélectif consiste à éviter de polir les endroits ne présentant pas de taches extrinsèques ou à s'abstenir de le faire lorsque la procédure pourrait causer un dommage ou un retrait excessif de structure dentaire.

Annexe 1 – Application des principes de développement durable pour les hygiénistes dentaires

La grille d'analyse ci-dessous présente les niveaux d'application des principes de développement durable relatifs aux tâches exercées par les hygiénistes dentaires. Les données seront utilisées lors de l'élaboration du programme d'études et pourront servir également lors de la mise en œuvre de celui-ci par les établissements d'enseignement. Ces exemples ne sont pas exhaustifs et peuvent varier selon les contextes de travail.

Grille d'analyse des principes de développement durable

Principe	Exemples illustrant l'application du principe
Équité et solidarité sociales	• Absence de discrimination envers les personnes à servir (ex. : contexte social et culturel, âge, genre); • Respect de la confidentialité; • Travail d'équipe; • Équité; • Importance accordée à la communication et à la vulgarisation de l'information; • Accessibilité aux soins, notamment pour les personnes vulnérables; • Promotion des soins d'hygiène buccodentaire.
Santé et qualité de vie	• Santé et sécurité du personnel (ex. : ergonomie); • Santé et sécurité de la clientèle (ex. : précautions); • Conditions de travail (horaires, temps par cliente ou client, tâches); • Reconnaissance de l'autonomie professionnelle (valorisation de la profession).
Protection de l'environnement	• Produits biologiques ou durables; • Protocole de gestion du matériel souillé anatomique ou non anatomique; • Gestion des produits périmés; • Matières récupérables ou recyclables; • Matériel réutilisable ou lavable.
Prévention	• Mesures d'atténuation des risques (ex. : chaise ergonomique avec appuie-coudes, rythme de travail décent, pauses); • Gestion des risques biologiques pour le personnel; • Mesures de contrôle de qualité (ex. : stérilisation).
Précaution	• Émergence de nouveaux risques (ex. : impacts de la COVID-19); • Procédés de contrôle et de gestion des risques pour la clientèle (ex. : questionnaire sur la santé, trousse d'urgence); • Connaissance des risques présents ainsi que des mesures de précaution à prendre et sensibilisation du personnel à cet égard.

Bibliographie

COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE. *Perceptions et expériences de la population : le Québec comparé : résultats de l'enquête internationale sur les politiques de santé du Commonwealth Fund de 2016*, Québec, Commissaire à la santé et au bien-être, 2017, 54 p.

FÉDÉRATION DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC. *Rapport d'étude sur les conditions salariales des hygiénistes dentaires au Québec*, juillet 2020, 31 p.

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Afficher le groupe de base : 3222 – Hygiénistes et thérapeutes dentaires*, [En ligne], mis à jour le 31 août 2022. <https://noc.esdc.gc.ca/LaStructure/ProfilCnp?objectid=96aL4b5yiu0RJGUHka23huuqoCt7luAc7TxoNpodcKw%3D> (Consulté le 29 novembre 2022).

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Loi sur les hygiénistes dentaires – Loi concernant la réglementation de la profession d'hygiéniste dentaire*, [En ligne], date. <https://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/02035.html#sec01> (Consulté le 29 novembre 2022).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme national de santé publique 2015-2025*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2015, 85 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme québécois de brossage supervisé des dents avec un dentifrice fluoré en service de garde éducatif à l'enfance et à l'école primaire*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2019, 38 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2019, 154 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2021, 15 novembre). *Un financement de 407 203 \$ pour soutenir un projet pilote de clinique favorisant l'accès aux soins dentaires en Outaouais*. Repéré au <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqué-3288/>.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL et MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Cadre de référence et instrumentation pour l'analyse d'une profession*, 2008, 46 p.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *État de situation : Techniques d'hygiène dentaire*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, Service de la formation technique, 2021, p. 16-17. [Document interne].

ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC. *Être hygiéniste dentaire, un professionnel à part entière!*, [En ligne], 2020. <https://ohdq.com/>.

Lois et règlements

QUÉBEC. *Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* : RLRQ, chapitre C-26, r. 140, à jour au 1^{er} avril 2022, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2022.

QUÉBEC. *Code des professions* : RLRQ, chapitre C-26, à jour au 10 mai 2022, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2022.

QUÉBEC. *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* : LQ, chapitre 15, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2020.

Remerciements

La production du présent rapport a été possible grâce à la participation de nombreuses personnes et de plusieurs organismes. Le ministère de l'Enseignement supérieur remercie les spécialistes de la profession suivantes :

Participantes - spécialistes de la profession

Ana Graciela Leyva Alarcon
Hygiéniste dentaire
Sourires solidaires
Laval

Ana Selene Castellanos Flores
Hygiéniste dentaire
Dentisterie Aylmer
Gatineau

Annie Dionne
Hygiéniste dentaire
Clinique d'hygiène dentaire Annie Dionne
Matane

Audrey Laferrière Lamarre
Hygiéniste dentaire autonome
Audrey Laferrière Lamarre
Mirabel

Dorcas Ngassa Njandjou
Hygiéniste dentaire
Clinique dentaire Duberger
Québec

Guyline Boucher
Hygiéniste dentaire
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Victoriaville

Marie-Line Ayotte
Hygiéniste dentaire
Gouvernement du Canada
et Clinique dentaire Cloutier et Bordeleau
Wemotaci et La Tuque

Mélanie Despres
Hygiéniste dentaire
CHSLD Joseph-François-Perrault
Montréal

Mirjana Sindolic
Hygiéniste dentaire
Mon dentiste à moi
Châteauguay

Rosalie Hamelin
Hygiéniste dentaire
Centre dentaire Martin Peltier
Saint-Lambert

Roxann Dignard
Hygiéniste dentaire
Roxann Dignard Hygiéniste dentaire
Québec

Sara Akhdim
Hygiéniste dentaire
Clinique dentaire Arya
Montréal

Sophia Baltzis
Hygiéniste dentaire
Atelier hygiène dentaire
Laval

Virginie Gauthier
Hygiéniste dentaire autonome
Mobile et à domicile
Saint-Jérôme

Le Ministère tient également à souligner la présence des personnes qui ont assisté à l'atelier d'analyse de profession, à titre d'observatrices et d'observateurs :

Observatrices et observateurs

Les personnes suivantes ont assisté à l'ensemble de l'atelier ou à certaines parties seulement :

Andrée-Ann Soucy
Trésorière
Fédération des hygiénistes dentaires du Québec

Julie Lafitte
Enseignante
Cégep John Abbott

Carl Tremblay
Président
Association des chirurgiens dentistes du Québec

Karine Lessard
Responsable de programmes d'études techniques
Ministère de l'Enseignement supérieur

Caroline Gagnon
Enseignante et coordonnatrice de la clinique
de Techniques d'hygiène dentaire
Cégep François-Xavier Garneau

Martine Daigneault
Administratrice – Régions de la Montérégie
et de l'Estrie
Fédération des hygiénistes dentaires du Québec

Cynthia Wilcott
Présidente
Fédération des hygiénistes dentaires du Québec

Michelle Lemieux
Chargée de projets du secteur de formation Santé
Ministère de l'Éducation

Guy Gibeau
Directeur des études
Cégep de Maisonneuve

Myriam Bouchard-Richard
Coordonnatrice du Service des programmes et de
la vie pédagogique
Cégep François-Xavier Garneau

Guylaine Turcotte
Enseignante et coordonnatrice départementale
Cégep François-Xavier Garneau

Nancy Turcotte
Conseillère en gestion des ressources humaines
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Isabelle Daoust
Agente de planification, de programmation
et de recherche
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Stéphanie Morneau
Dentiste-conseil en santé dentaire publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Jean-François Lortie
Président
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Vanessa Bravo
Administratrice – Région de Montréal
Fédération des hygiénistes dentaires du Québec

Josée Tessier
Coordonnatrice clinique et enseignante
Cégep John Abbott

Véronic Deschênes
Directrice adjointe de l'exercice de la médecine
dentaire
Ordre des dentistes du Québec

